

SAMEDI 15 OCTOBRE 1887

PONT DU GARD

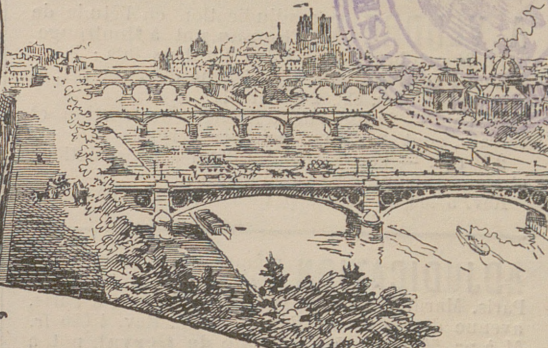
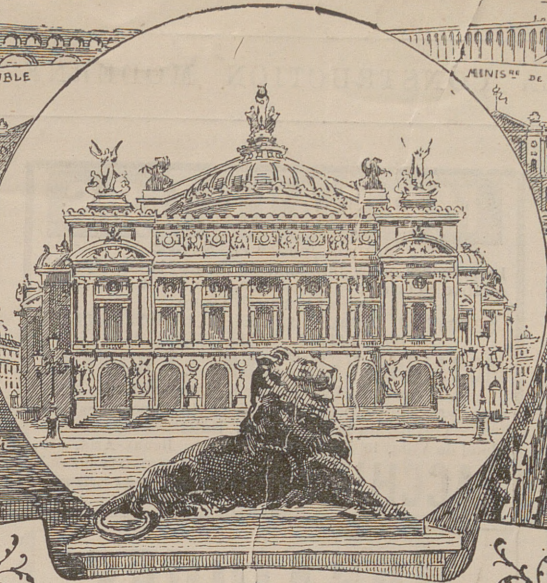
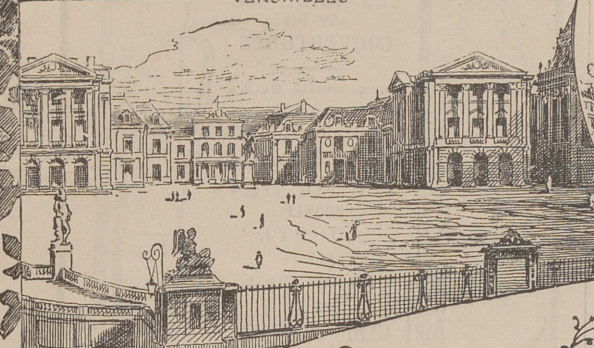
DINT DU JOUR

Q^U MEUBLE

MINISTÈRE DE LA MARINE

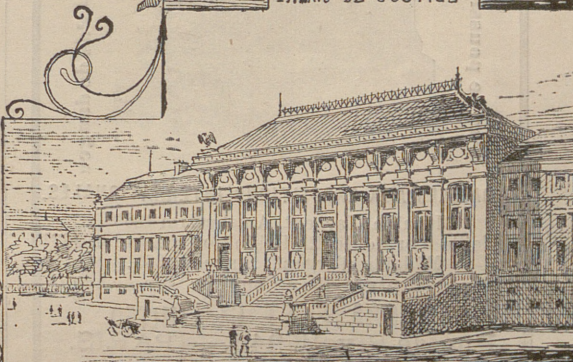
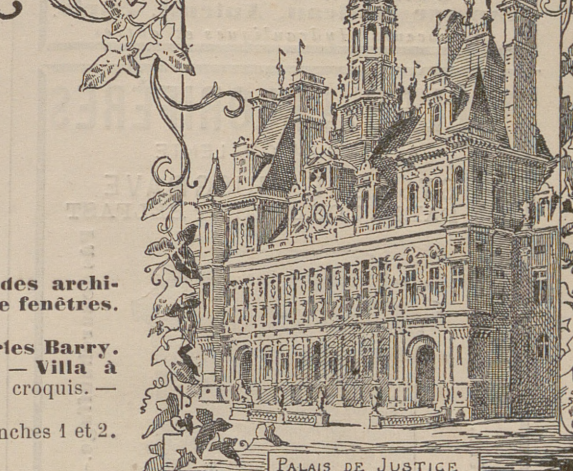
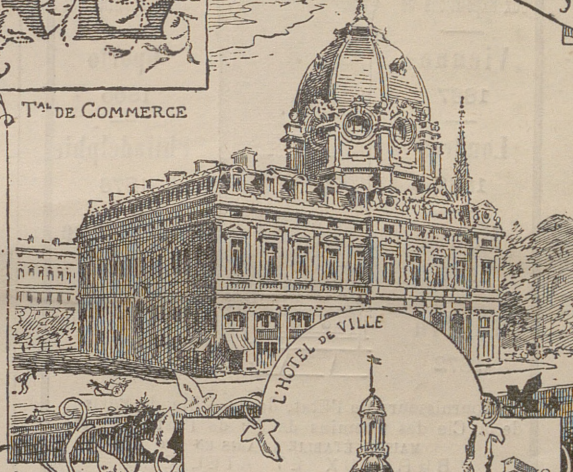
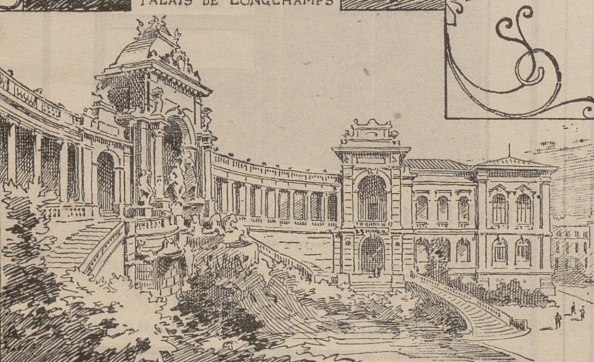
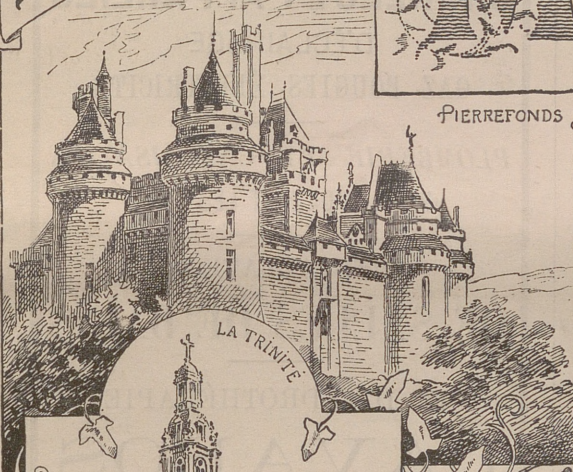
VERSAILLES

QUAI DU LOUVRE



LA CONSTRUCTION MODERNE

PIERREFONDS

T^U DE COMMERCE

ART

THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

SOMMAIRE

TEXTE. — La Construction moderne en Angleterre.

Correspondance.

Ecole des Beaux-Arts.

Le Congrès de Toulouse.

Promenades pittoresques dans Paris.

Villa à Saint-James.

De la Responsabilité.

Consultations juridiques. — La Chambre syndicale des archi-
tectes. — Chauffage et ventilation. — Les châssis de fenêtres.

— Nécrologie. — Nominations. — Nouvelles.

DESSINS. — Fac simile d'un dessin original de sir Charles Barry.

— Lettre ornée. — Saint-Julien-le-Pauvre, 2 croquis. — Villa à

Saint-James, 1 croquis. — Chauffage et ventilation, 1 croquis. —

Les châssis de fenêtres, 5 figures.

PLANCHES HORS TEXTE. — Villa à Saint-James (Seine), planches 1 et 2.

Un numéro tous les Samedis

Prix de ce numéro : 75 centimes.

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.

DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.

Union postale : 33 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris,

Administration : 17, rue Bonaparte.

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

R.6558

R.5421



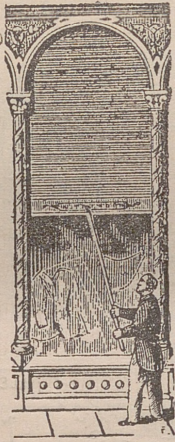
VENTES ET ADJUDICATIONS

A VENDRE par adjudication en l'étude de **M^e Thomas**, not. à Montrouge.
Le 31 octobre 1887, à midi. En deux lots :
Une **Propriété** sise à Paris, rue d'Alésia, 141, et rue des Plantes, 52, 52 bis et 54.
1^{er} LOT. — Partie rue d'Alésia, construction et terrain, cont. 3 438 m. env. Rev. 2 000 fr.
2^{me} LOT. — Partie rue des Plantes, constructions et terrains, cont. 3 652 m. environ.
Rev. 5.400 fr. Mise à p. de chaque lot : 60.000 fr.

ADJUDICATION même sur une enchère, Paris. Mardi 18 octobre 1887, midi. Maison à Paris, avenue du Maine, 16. Cont. 426 m. Rev. 4.650 fr. M. à pr. 50.000 fr. **M^e Latapie de Gerval**, not. à Paris, rue Beuret, 30.

OFFICE DE BREVETS FONDE EN 1874
B. Martin — 104, rue Saint-Maur. — Paris.

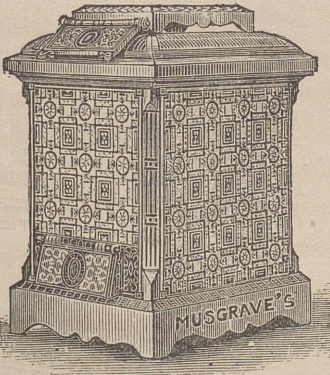
CLARK ET C^o
Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier
ondulé roulant d'eux-mêmes
CLARK BUNNETT ET C^o, LIMITED, S^{ucc^{rs}}
Médaille d'Argent
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878

Récompenses aux Expositions de		Récompenses aux Expositions de
Vienne 1867		Oporto 1865
Londres 1862		Philadelphie 1876
Moscou 1872		Melbourne 1881
Dublin 1872		Amsterdam 1883

Fournisseurs de l'Etat, de la Ville de Paris
de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860
BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
Ascenseurs Hydrauliques et autres

POÊLES & CALORIFÈRES
A COMBUSTION LENTE
SYSTÈME MUSGRAVE
DE PARIS, LONDRES ET BELFAST

Pas de poussière. — Pas d'odeur
Pas de surchauffage. — Pas de danger



MUSGRAVE ET C^o LIMITED
Rue de Rivoli, 240. — PARIS.

MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.
Médaille d'argent, Amsterdam 1883
Médaille d'or, « Health Exhibition » London 1884
Médaille d'argent, Anvers 1885.
Renseignements et Prix-Courants sur demande.

MOSAÏQUES

Maison fondée en 1852
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAÏQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
en marbre pour pavements
MÉD. D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes
Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA maître mosaïste breveté
2 bis, rue Legendre
PARIS

MOSAÏQUES

Décoratives en Email
SUR FOND D'OR
POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MARBRE
GUILBERT--MARTIN
Fournisseur de l'Atelier National
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MOSAÏQUES
Du Panthéon et du Louvre
275, AVENUE DE PARIS, 275
ST-DENIS (Seine)

28, Avenue de l'Opéra

	1000 k.	500 k.	250 k.
Anthracite pour poêles mobiles.....	49	26	13.50
Bois 1 ^{re} qualité.....	52	27	14
Charbons pour appartement.....	50	26	14
Charbons pour calorifère.....	46	24	13.50
Briquettes à 10 trous..	50	26	les 100 5.50
Bûches économiques brûlant 12 heures..	49.50	40	les 50 5.25



ALLUME - FEU ÉCOSSAIS breveté S. G. D. G.
Supprimant Margotins, Boules, Papiers, etc.
ALLUME INSTANTANÉMENT TOUS LES FEUX
Une allumette suffit.
4 FR. LE CENT
ADRESSER LES COMMANDES
28, AVENUE DE L'OPÉRA.

CROCHETS AUTOMATIQUES



CHEVREAU-LORRAIN & FILS
FABRICANTS, Rue de Lyon, 10, PARIS.
Envoi d'échantillons et prospectus.

A. GOELZER

182, rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES ET APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE
GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

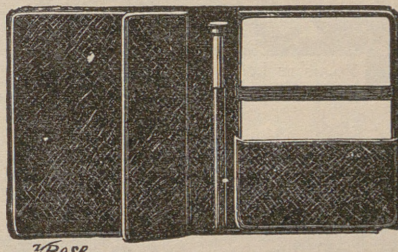
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE
LAVABOS

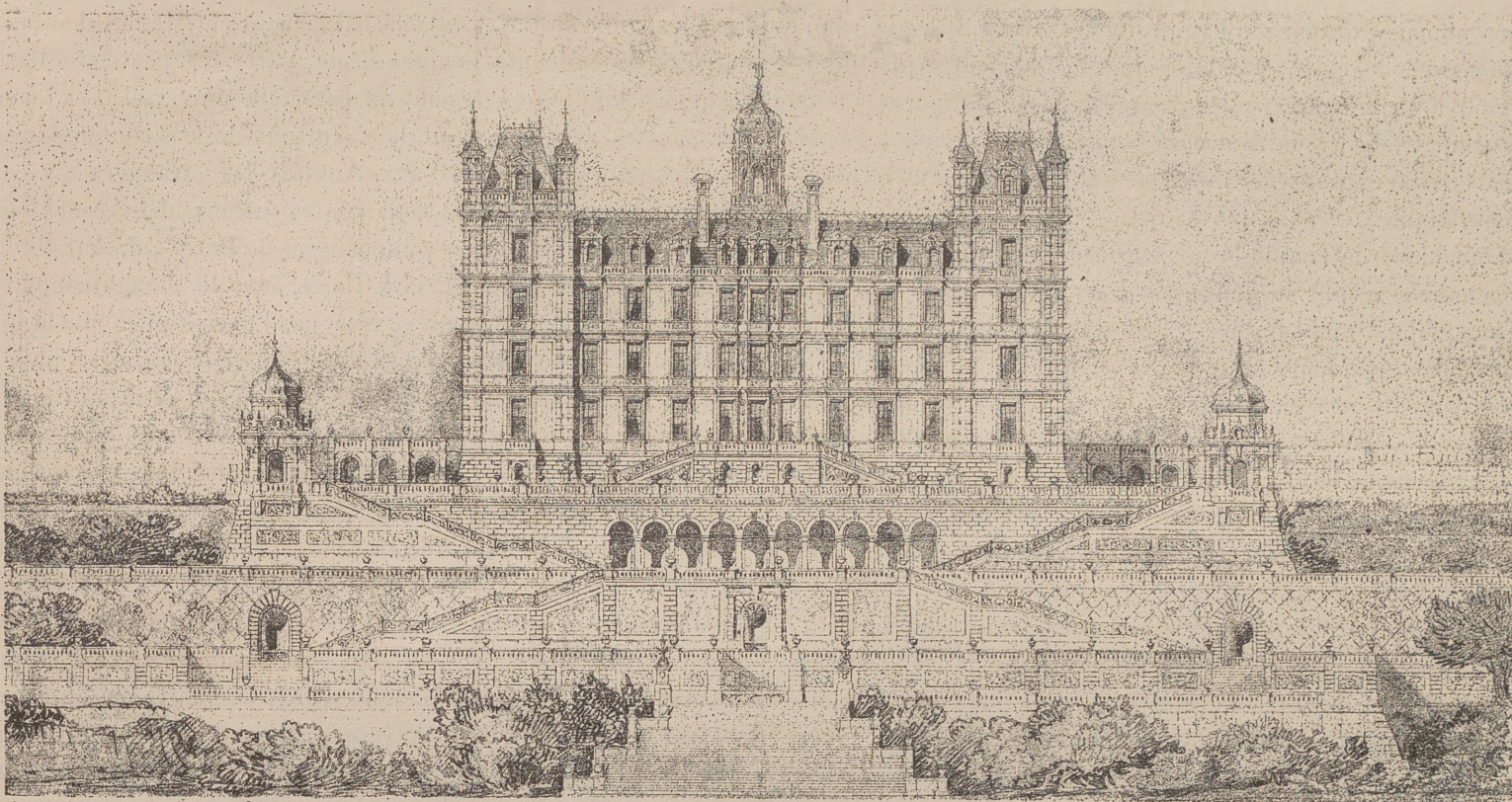
MAROQUINERIE CHAMOUN

FABRIQUE FRANÇAISE
76, Rue de Richelieu, 76
PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géomètres, Agents Voyers et pour Officiers ministériels, Avocats, Négociants, etc.
Portefeuilles de poches
Porte-monnaie. — Porte-cigares
FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12 fr.
Articles nouveaux. — Papeterie
COMMISSION
Ateliers pour les pièces de commande



Fac-simile d'un dessin original de Sir Charles Barry. A. D. 1795-1860.

LA CONSTRUCTION MODERNE EN ANGLETERRE



N Angleterre, comme en France, on discute avec ardeur les divers systèmes d'éducation pour les architectes. On nous en rabâche les oreilles dans tous les meetings de nos collègues et l'on en cause entre la poire et le fromage chez ses amis. Au milieu de la foule d'amateurs qui

traitent cette question, il y a quelques hommes autorisés à parler sur ce sujet en connaissance de cause, vu qu'ils en ont fait une étude sérieuse.

Parmi les hommes qu'il vaut la peine d'écouter est le professeur Roger Smith. Le collège de l'Université de Londres (1) pos-

(1) Il ne faut pas confondre l'Université de Londres avec le collège de l'Université. Le premier établissement est un corps officiel d'examineurs autorisé à délivrer des diplômes ; le second est un établissement d'enseignement pour les hautes études qui prépare ses élèves à passer les examens de l'Université de Londres. Cet établissement est essentiellement laïque, et fut fondé en opposition aux collèges universitaires de Cambridge et d'Oxford, qui étaient fermés à toute personne n'appartenant pas à l'Eglise anglicane, la religion officielle de l'Etat. Le succès du collège de l'Université de Londres fut si grand, que les âmes pieuses y virent un danger pour l'avenir de la religion. Le collège de King's collège fut fondé en opposition au collège de l'Université, dans le but d'offrir un établissement de hautes études spécialement destiné aux jeunes gens appartenant à l'Eglise anglicane. Ces deux collèges universitaires de Londres sont également prospères. King's collège attire peut-être plus les Anglais ; mais, par contre, les Hindous, les Japonais et les nombreux ressortissants de l'immense Empire britannique patronnent le collège de l'Université où l'on ne s'occupe pas de religion. Le collège de l'Université a l'avantage d'être placé dans un édifice immense spécialement construit pour le recevoir, tandis que King's collège est à l'étroit dans une des ailes d'un édifice destiné aux bureaux des contributions publiques.

sède une chaire d'architecture depuis nombre d'années. Son but est de fournir à la jeunesse une série de conférences pour suppléer en partie au manque d'école d'architecture. Les professeurs qui se sont succédé dans cette chaire ont tous été des hommes particulièrement éminents ; M. le professeur Roger Smith, qui l'occupe actuellement, est digne de ses devanciers par sa grande érudition et la grâce de son style didactique ; et il leur est supérieur, peut-être, par le sens pratique qu'il a su donner à son enseignement.

Il est d'usage dans nos Universités que la première conférence de chaque professeur soit destinée au public. Le professeur y expose ses vues sur les questions du jour concernant le sujet qu'il enseigne, et ces conférences sont devenues des espèces de solennités auxquelles tout homme qui s'intéresse aux questions traitées est invité à se rendre. Les grands journaux, le *Times*, le *Daily Telegraph* et autres, aussi bien que les publications spéciales, en donnent un compte rendu ; ceci marque bien l'intérêt que le public y prend. Pensant que je pourrais glâner quelque chose d'intéressant pour les lecteurs de la *Construction Moderne*, je me rendis, mercredi 6 octobre, au collège de l'Université de Londres.

Après l'expérience que j'ai faite des professeurs en Allemagne et en France, il était particulièrement intéressant pour moi d'écouter un professeur anglais pur sang, sans mélange d'influences étrangères. A part l'intérêt spécial de la question traitée, il y avait là une étude de psychologie comparée à faire.

Je ne sais si c'est parce que nos lois sont si compliquées qu'elles forment autant de chausse-trappes qu'on ne peut éviter qu'en usant de la plus grande circonspection, mais il est de fait que l'esprit anglais est essentiellement juridique. Ceci a fait dire à un écrivain satirique que chaque Anglais était un « Lord Chancellor » (grand juge, chef de la Chambre des lords dans les questions juridiques) en herbe. L'Anglais, qu'il soit simple ouvrier ou pair

du royaume, affectionne la littérature des procès, et les journaux lui en servent des colonnes entières quotidiennement. Ainsi, interrogatoires, réquisitoires, plaidoyers sont la pâture journalière de mes compatriotes ; il ne faut pas s'étonner s'ils prennent l'habitude d'envisager toutes les questions au point de vue de la procédure juridique.

Même dans de simples conversations l'Anglais pèse chaque fait comme si c'était la déposition d'un témoin, il ne l'accepte que lorsqu'il est archi-prouvé. S'il y a le moindre doute, ce sont les précédents qui font loi.

Mes compatriotes seront probablement assez fiers du portrait que je fais de leur prudence, mais il ne faut pas trop s'en vanter. Notre manière de faire a, comme toute chose humaine, ses bons et ses mauvais côtés. Sans doute, la judiciaire anglaise a rendu de grands services à la science, et l'a tirée de la voie des raisonnements à priori, pour la mettre sur le chemin de l'observation des faits. Par contre, l'esprit anglais est très lent, trop lent peut-être, à tirer les conclusions générales auxquelles les faits observés doivent mener. En politique, si la judiciaire anglaise empêche quelques coups de tête fâcheux, par contre elle enraye bien des progrès. Ainsi nous pâtissons d'un système abominable de poids et mesures dont la France s'est débarrassée, il y a aujourd'hui un siècle. Grâce à notre système, il faut au moins un tiers de plus de temps pour faire le même calcul en mesures anglaises qu'en mesures décimales ; c'est-à-dire, il faut trois commis en Angleterre pour faire l'ouvrage de deux commis en France. Je demande à mes lecteurs de calculer ce que cette perte de temps représente de francs pendant un siècle. Grâce à notre judiciaire, si prudente à ne rien innover, nous avons une question agraire capable d'amener un désastre ; tandis qu'en France, grâce au partage égal de la propriété paternelle entre les enfants, cette question terrible n'existe absolument pas. Allons, chers compatriotes, au lieu de nous « gober », comme nous affectionnons de le faire, avouons franchement que nous ne sommes pas parfaits !

Dans une conférence telle que celle que le professeur Roger Smith nous a faite, la judiciaire anglaise a de grands avantages. Au lieu de nous promener dans les nuageuses abstractions de la science allemande, ou bien d'exposer brillamment des idées générales, à la façon des professeurs français, le savant professeur anglais nous rappelle tout bonnement à l'expérience de tous les jours. C'est son expérience, celle de ses collègues, et parfois celle que l'on trouve dans les biographies d'hommes éminents qui forment la base sur laquelle il assied son discours.

Le sujet de la conférence était : éducation, examen, culture. Je ne prétends pas pouvoir vous en donner un résumé de mémoire, mais simplement citer quelques points qui m'ont particulièrement frappé. Le professeur Roger Smith ne préconise pas le système anglais des apprentissages d'architecture, mais comme l'Angleterre a possédé et possède encore des architectes éminents, il est évident qu'on peut devenir architecte distingué avec le système d'éducation anglais. Si on lit, par exemple, la biographie de sir Charles Barry, le célèbre architecte du palais du Parlement, on voit qu'il fit, à partir de l'âge de quinze ans, un apprentissage de cinq ans chez de petits architectes sans l'ombre de réputation artistique ; après quoi il dépensa son patrimoine à faire un voyage de quatre ans en Europe et en Orient. Ce n'est pas plus malin que cela.

L'exemple de Barry est fort habilement choisi, car, de tous les architectes éminents de notre siècle, Barry fut peut-être le seul Anglais dont les œuvres ont un caractère universel. Les œuvres des autres architectes anglais, surtout de nos contemporains, s'adressent spécialement aux Anglais, les étrangers n'y comprennent rien tant elles sont contraires aux idées reçues sur le continent, tandis que les compositions de Barry auraient obtenu, haut la main, le Grand Prix à Paris. Tout le monde connaît le Palais du Parlement, mais ce n'est pas l'œuvre qui donne la juste idée du talent de Barry, car le style gothique lui a été imposé. Ses chefs-d'œuvre sont certains édifices où l'inspiration italienne de l'ensemble se marie à la délicatesse des détails issue de ses études des monuments grecs. Mais son génie fut excessivement souple, et l'on peut dire qu'il a traité très bien tous les styles. Le fac-simile d'un de ses dessins que je vous envoie vous donnera quelque idée de l'ampleur et de la simplicité de ses compositions.

Je ne sais si le professeur Roger Smith y a mis malice, mais son exemple de Barry tendrait à prouver qu'avec un apprentissage chez des vérificateurs et un voyage de quatre ans en Europe et en Orient, on forme des Grands Prix tout aussi bien que par les longues études méthodiques en usage en France. A cela il n'y a qu'à ajouter que Cromwell, un des plus grands capitaines que le monde ait jamais vus, apprit la stratégie militaire dans la brasserie de son père ; et que Shakespeare, le roi des poètes, apprit à faire des vers en braconnant dans les bois.

En tout cas, le savant professeur admet bien que, en thèse générale, les études à la Barry ne suffisent pas au commun des mortels, puisqu'il fait à ses élèves trois cours très méthodiques, l'un consacré à l'histoire de l'art architectural, l'autre à la science de la construction, et le troisième à la jurisprudence professionnelle. Mais, à mon avis, il a bien fait de faire ressortir, par l'exemple de Barry, quelles sont les ressources immenses qu'offre l'initiative individuelle. C'est une question à laquelle on ne réfléchit peut-être pas assez. Qui sait ? En cherchant par nos écoles à aider la foule à voler, nous coupons peut-être les ailes au génie ?

Laurence HARWEY,
Architecte à Londres,
ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts.

CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur,

Je lis, dans le numéro d'hier de votre journal, un article sur les désagréments d'un lauréat (dossier des concours).

A propos de la construction du théâtre de Montpellier, vous présentez comme une hypothèse le portrait d'un architecte dont la conduite mériterait le blâme de tous ses confrères, si cette hypothèse était une vérité.

Votre honorabilité bien connue ne me permet pas de penser qu'en ouvrant le dossier des concours, vous ayez eu l'intention de mettre à la disposition de chacun le moyen de donner cours à ses inimitiés et à ses rancunes personnelles.

Le tableau, déjà assez triste des tribulations d'un lauréat, n'a pas besoin, pour être vrai, d'être agrémenté de fictions, pouvant, sous un voile trop transparent, porter atteinte à l'honorabilité d'un confrère qu'on condamne sans l'avoir entendu.

Je connais particulièrement l'architecte que vous mettez en

cause; c'est un homme incapable d'avoir commis aucun des actes que vous lui reprochez;

Il n'a pas été, que je sache, concurrent de l'affaire de Montpellier, c'est un artiste distingué, estimé de ses concitoyens.

C'est un homme qui n'attache son nom qu'aux œuvres qui lui appartiennent.

Les débats soulevés par la construction du théâtre de Montpellier ne me regardent pas; je veux bien croire que les tribulations de l'architecte de ce théâtre sont réelles, et je vous félicite de les avoir exposées au public, mais je suis de ceux qui pensent que nous sommes tous solidaires de l'honneur professionnel, et qu'attaquer sans preuves la probité de l'un de nous, c'est nous donner le droit d'exiger des explications propres à éclairer nos consciences.

Dès à présent, je proteste contre les attaques dont mon ami est l'objet, dans le numéro d'hier.

Je pense, monsieur le directeur, que le sentiment d'équité qui vous guide dans la défense de nos intérêts vous permettra d'excuser mon intervention toute spontanée, dans une affaire qui ne me touche que très indirectement, et que vous n'y verrez que la préoccupation de la recherche de la vérité.

Je suis certain que, comme moi, vous serez d'avis que la défense doit suivre l'attaque d'aussi près que possible, afin d'éviter à vos lecteurs le regret de porter trop rapidement un jugement définitif sur une affaire aussi grave, et que l'accusé peut ne pas connaître, s'il n'est pas votre abonné.

Veuillez recevoir, etc.

SIMONET.

M. Simonet a parfaitement raison de compter sur notre impartialité pour publier sa réponse. Qu'il nous permette seulement de lui poser la question suivante :

Sous la forme dubitative et hypothétique que nous avons employée, comment M. Simonet a-t-il pu deviner que nous mettions telle personne en jeu plutôt que telle autre? Nous disions : Supposons qu'un architecte de la localité ait cherché à prendre la place du lauréat et à devenir son successeur... — M. Simonet a donc un ami qui a cherché à jouer ce rôle? Sans cela, qu'est-ce qui pourrait lui faire supposer que c'est de son ami qu'il s'agit; à quel autre indice aurait-il cru le reconnaître plutôt qu'un autre?

S'il en est effectivement ainsi, que M. Simonet nous permette de le lui dire : la solidarité ne consiste pas à approuver quand même qui a eu tort, ni à défendre celui qui aurait tout au moins secondé, sinon poussé un conseil municipal dans une campagne aussi injuste contre un de ses confrères.

Maintenant, laissant de côté les personnes, — et celles-là seules pourront se croire désignées, qui auraient pris réellement une aussi fâcheuse attitude, — il faut se demander si le lauréat, lui, a eu effectivement à subir les plus graves atteintes dans sa réputation, dans ses intérêts, dans son honorabilité, de la part des autorités locales; si tous ces faits signalés par nous sont exacts. C'est là ce qui importe véritablement. Et je dirai alors, exactement comme M. Simonet : attaquer sans preuves la probité de l'un de nous, c'est nous donner le droit d'exiger des explications propres à éclairer nos consciences.

Or nous prions M. Simonet de bien croire que nous n'avons pas parlé sur simple oui-dire; de très nombreuses pièces, d'une authenticité incontestable, ont passé sous nos yeux et nous n'avons

fait que les résumer. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que si des preuves contraires et convaincantes pouvaient nous être adressées, nous sommes prêts à les publier; et qu'en tous cas, nous serions très aise de voir bien établir qu'aucun architecte de la localité n'a pris part à la triste campagne menée par le Conseil municipal de Montpellier contre un confrère des plus honorables.

Que, par de complètes explications, le débat soit publiquement éclairci entre le lauréat et la municipalité de Montpellier, c'est précisément à quoi la presse peut servir et en quoi elle remplira sa mission la plus utile. Car il faut que les municipalités le sachent bien : elles ne doivent pas désormais compter qu'elles étrangleront impunément un architecte, sans bruit et sans réclamations mises sous les yeux du public.

P. P.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Le concours de 1^{re} classe (Une maison de campagne), sera exposé dans la salle Melpomène, les dimanche 16 octobre, lundi 17 et vendredi 21, de 10 heures à 4 heures.

Rappelons à ce propos que le jugement du dernier concours de 1^{re} classe (Un hôtel de préfecture) a donné les résultats suivants :

1^{res} médailles, MM. Febyre et Gallois élèves de M. André.

2^{es} médailles, MM. Girard, élèves de MM. Daumet et Girault, — Gousiorowski, élève de M. Ginain, — Dupuis et Thibaut, élèves de M. André.

1^{res} mentions : 17.

Dans l'impossibilité où nous étions alors d'attendre à Paris ce résultat, nous avons omis de le faire figurer à la suite de notre article sur le concours. Voilà l'omission réparée, et l'École va nous retrouver à l'heure de sa réouverture, toujours fidèle à notre poste, et tout prêt à suivre ses travaux avec le même plaisir qu'avant les vacances. A samedi.

U. A. E.

IV^e CONGRÈS PROVINCIAL DES ARCHITECTES

(Voyez page 616.)

Toulouse, 23 septembre 1887.

La séance du matin est présidée par M. Courau. On la consacre à l'examen des vœux présentés par la Chambre syndicale des entrepreneurs de la localité touchant leurs intérêts professionnels et notamment la revision des *séries des prix*.

M. Romestin demande ensuite si la Société centrale ne pourrait pas mentionner dans ses Bulletins les constructions privées de province qui paraîtraient le plus remarquables à une commission chargée d'en faire la situation. M. Hermant transmettra cette demande à la Société centrale.

Et la séance est levée pour être reprise à 3 heures.

Cette séance du soir présentait un intérêt général (cette fameuse question du Canal des Deux-Mers qui passionne à juste titre tout le Midi), et le comité directeur avait décidé de la rendre publique.

Aussi quelle affluence ! M. Hermant présidait et M. le maire de Toulouse s'était, même, fait annoncer. Pourtant, avant son arrivée, M. Saint-Père a le temps de développer les observations

que lui a suggérées l'aspect des rues de la ville dont l'état de propreté ne lui a pas paru subordonné aux dispositions de la loi sur la salubrité publique et l'hygiène des villes.

M. le maire fait son entrée, et l'ordre du jour appelle la conférence de M. Chenevier, architecte du département de la Meuse, sur la question, toute d'actualité, du feu dans les théâtres. M. Chenevier a déjà exposé dans un article très remarqué et qu'a publié la *Construction Moderne* (page 336), les précautions à prendre contre les incendies de théâtres. C'est le fond de cet article qui a été développé devant le Congrès, et mon analyse vous en dirait moins que l'article.

Je passe donc à la conférence *Sur le Canal des Deux-Mers*, faite par M. Mersezon, ingénieur.

Le conférencier dit, tout d'abord, qu'il ne vient pas défendre tel ou tel projet, mais chercher à faire pénétrer dans l'esprit de tous que les difficultés d'exécution du Canal des Deux-Mers sont aujourd'hui résolues et qu'il est temps de passer du domaine des discussions théoriques à celui de la pratique et de l'exécution. Il fait alors rapidement l'historique de la question et montre que l'idée du Canal des Deux-Mers est vieille de plus de trois siècles.

Il passe en revue les divers projets modernes, et rend hommage à M. Godin de Lepinay, auteur du premier projet soumis aux pouvoirs publics. Les noms de M. Godin de Lepinay, de MM. Verstraet et Wickersheimer resteront éternellement attachés à l'œuvre, quel que soit celui qui l'exécutera.

Les trois principales conditions que doit présenter le Canal sont : l'accessibilité à tous les navires, la rapidité du passage, une alimentation abondante permettant les irrigations et la création de forces motrices considérables.

L'orateur examine ensuite les divers ouvrages d'art nécessaires, les systèmes d'écluses proposés, et déclare que l'alimentation est assurée par des prises d'eau en Garonne et des réservoirs pyrénéens.

Il énumère les avantages commerciaux, agricoles et stratégiques de l'entreprise; estime, d'après M. Verstraet, le trafic du Canal, et montre les travaux qui s'exécutent à l'étranger contre nous. Enfin il exprime le vœu qu'une prompte mise à l'enquête fasse entrer le Canal dans la période de construction.

On applaudit à tout rompre et par trois fois. Ah! messieurs les ingénieurs, vous avez beau jeu. Quand donc une question d'art passionnera-t-elle à ce point la foule? Enfin, à défaut d'art, les architectes auront du moins l'honneur d'avoir été les premiers à soulever dans un Congrès cette importante question du Canal des Deux-Mers.

Pauvre art, fais-toi bien petit, tu n'es rien près de l'utile.

Toulouse, 24 septembre 1887.

Dernière journée. Il est permis de faire grasse matinée. La séance de clôture ne s'ouvre qu'à 10 h. 1/2. M. Desmarests la préside et M. Masson nous y parle de l'hygiène et de l'assainissement des villes. M. Masson a été frappé, durant sa tournée dans le Midi, de la malpropreté des villes et il indique les moyens de les approprier. Il montre les inconvénients des fosses mobiles aussi bien que des fosses fixes, pour en arriver à faire l'apologie du fameux « tout à l'égout » préconisé depuis longtemps par son maître M. Durand-Claye.

En somme, dit-il, il faut éviter la stagnation des matières et

les évacuer en prenant l'eau pour véhicule et le siphon comme principal auxiliaire.

Et sur ce, on se donne rendez-vous pour le soir au grand hôtel Tivolier, où le banquet de clôture doit avoir lieu.

Ce banquet a réuni environ 80 convives.

M. Cohn, préfet de la Haute-Garonne, le présidait. Il avait à sa droite M. Chabrol, et à sa gauche M. Sirven, maire de Toulouse; en face M. Delor, président du Congrès; M. Féral, sénateur de la Haute-Garonne; M. Boudet, secrétaire général de la préfecture. Toute la presse toulousaine avait été invitée. Vous ne tenez pas sans doute à connaître le menu du dîner. Arrivons donc au champagne et avec lui à la série des toasts qui ont été fort nombreux. On en a compté dix-sept. Ah! ce Midi, quel entrain!

M. Delor a ouvert la série, en buvant à M. Grévy, à M. le ministre des Beaux-Arts; à M. Chabrol, son délégué; à M. le préfet; à M. le maire; aux députés, aux sénateurs; à la presse; à vous; à moi; à tout le monde. — M. le Préfet a répondu par un toast au Congrès des architectes. — Puis c'est M. Chabrol, M. Courau, M. Hermant, MM. Sirven, Thillet, Féral, Itié, Saint-Père, Cousy, Guicestre, Comalé, Chenevier, — et j'en oublie — qui prennent successivement la parole.

O Numa Roumestan que n'étais-tu là!

On s'est séparé après avoir fraternisé sur la terrasse du café Albrighi.

Il est minuit. N, i, ni, c'est fini.

A quand et où, le Congrès suivant? Car, en vérité, on est mis en goût par l'accueil si bienveillant qui vous est fait dans ces Congrès. Et si on y travaille, je vous le demande. Mon compte rendu est bien long, n'est-ce pas? Eh bien, je ne vous ai pas dit la centième partie de ce que nous avons fait; des volumes n'y suffiraient pas. Il faut le voir pour le croire. Allez y donc voir une autre fois. C'est, pour terminer, le meilleur conseil que je puisse offrir à mes confrères et le meilleur éloge que je puisse faire du dernier Congrès de Toulouse.

G. G.

ÉTUDE SUR L'ANCIENNE ARCHITECTURE FRANÇAISE

PROMENADES PITTORESQUES DANS PARIS

VII. Du pont de la Tournelle au Petit-Pont.

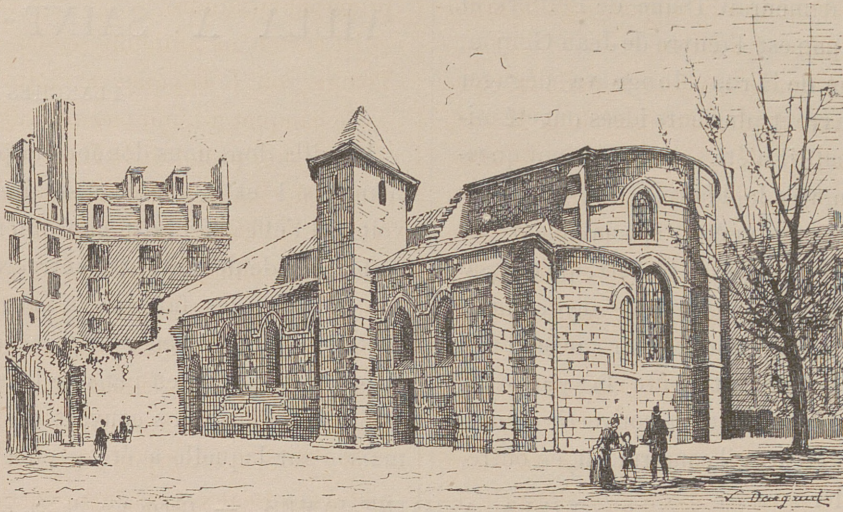
(Suite) (1).

Revenons dans la rue de la Bûcherie; dans sa seconde moitié qui va de la rue du Fouarre à la rue Saint-Jacques, une passerelle en bois la traverse; cette passerelle couverte, moins élégante que le pont des Soupîrs, pourrait lui prendre son nom, car elle relie deux sombres et tristes bâtiments, annexes de l'ancien hôtel Dieu. Le bâtiment de gauche ne contient plus de malades, en ce moment; sa destination n'en est pas plus gaie pour cela, il sert de refuge de nuit aux malheureux sans asile, qui se pressent les uns contre les autres le long du mur, en attendant, dès cinq heures du soir, l'ouverture de la porte hospitalière. On dirait, à les voir ainsi, grelottants et loqueteux, un troupeau de moutons maigres et crottés rentrant au bercail. La rue de la Bûcherie est la voie mélancolique par excellence; pendant de longues années,

(1) Voyez les numéros précédents: 27 août, 10 et 24 septembre.

elle a vu stationner, chaque jour, les corbillards des pauvres, devant une petite porte basse qui donnait passage aux cercueils sortant de l'Hôtel-Dieu. Dans le silence glacial des journées d'hiver, quand la neige étendait son tapis blanc sur les pavés bossus, j'ai contemplé quelquefois ce sinistre tableau : la noire voiture suivie de quelques personnes traversait la rue en cahotant, pénétrait dans un préau planté de longs arbres dénudés, et s'arrêtait devant la porte latérale de l'église Saint-Julien-le-Pauvre. Je me suis mêlé aux cortèges, et j'ai pénétré, à leur suite, dans ce vieux sanctuaire parisien ; c'était, alors, le seul moyen de visiter ce monument, fermé toute la journée, excepté aux heures de service. Pendant la psalmodie d'un *De profundis* écourté, on pouvait jeter un rapide coup d'œil sur les faisceaux de colonnettes de la fin du XII^e siècle, sur les chapiteaux si curieux du chœur et des chapelles des bas côtés, tout en philosophant sur la corrélation qui existait entre le nom de l'église et de l'usage qu'on en faisait.

Depuis que Saint-Julien-le-Pauvre ne sert plus aux offices, on peut examiner plus librement, dans toutes ses parties, cet inestimable édifice du moyen âge, dont l'origine remonte aux premiers siècles de la Monarchie. Grégoire de Tours en parle dans son *Historia Francorum* et le qualifie de basilique. Lors de l'invasion normande, en 886, l'église fut complètement dévastée ; elle devint dans les premières années du XII^e siècle la propriété des religieux de Sainte-Marie-de-Longpont près Montlhéry ; ils la reconstruisirent à nouveau, en y adjoignant un prieuré. Du XIII^e au XVI^e siècle, l'Université tenait là ses grandes assemblées générales, durant lesquelles se faisait l'élection du Recteur. C'est en 1655 que le titre de prieuré fut éteint et réuni à l'Hôtel-Dieu ; Saint-Julien-le-Pauvre fut destiné au service de plusieurs confréries pieuses, pour y célébrer leurs cérémonies. Pendant la Révolution, les bâtiments du prieuré affectés à l'Hôtel-Dieu furent



Saint-Julien-le-Pauvre. — Façade méridionale.

détruits, seule l'église a subsisté.

Quant au vocable de ce sanctuaire, trois saints Julien ont pu en revendiquer la propriété en haut lieu ; saint Julien de Brioude le martyr, saint Julien le Confesseur, évêque du Mans, et saint-Julien l'Hospitalier ; le second semble avoir obtenu gain de cause, car c'est lui qui était surnommé le *Pauvre* ; cependant les reliques du premier étaient exposées à droite du chœur, et l'on peut lire encore, sur

une plaque de tôle, l'inscription suivante : *Reliques de saint Julien de Brioude, martyrisé en l'an 304 de Jésus-Christ*. L'Hospitalier, dont la miraculeuse histoire est racontée dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, avait eu les honneurs du portail, et le bas-relief qui le représentait a figuré, pendant longtemps, sur le dessus d'une porte de la rue Galande, où il avait été encastré, lors de la démolition de la façade primitive.

La démolition vraiment barbare de cette façade et de sa tour fut accomplie à la fin du XVII^e siècle, et l'horrible placage à pilastres doriques, que l'on voit aujourd'hui, en prit la place. Le temps, les événements, le manque de goût, de soins et de convenances, tout semble avoir conspiré pour délabrer cet édifice ; la ruelle infecte qui l'avoisine et porte le nom de rue Saint-Julien-le-Pauvre n'est guère accessible qu'à des archéologues passionnés ; ceux-ci pourront encore, au milieu d'un amoncellement de tonneaux et de tas

de fumier, distinguer sur la gauche, en avant du porche actuel, l'arrachement de l'ancien portail avec un ou deux chapiteaux sculptés, ainsi qu'un débris de triforium ; ils remarqueront aussi, de l'autre côté de la rue, un vieil hôtel du XVII^e siècle, dont la porte d'entrée est couronnée d'un fronton circulaire. Dans le fronton une figure de femme allongée tient entre ses doigts une balance aux plateaux vacillants, un petit amour l'accompagne, en répandant des fleurs sur les souvenirs du passé. Quelle est cette maison ? serait-ce l'habitation d'un magistrat ? Ne vous renseignez pas dans le quar-



Saint-Julien-le-Pauvre. — État actuel de la façade.

tier, on vous répondrait que, là, demeurait Diane de Poitiers et que la dame couchée dans le tympan est l'œuvre de Jean Goujon.

Le percement du second tronçon de la rue Monge va dégager les abords de Saint-Julien-le-Pauvre et plusieurs idées ont été mises en avant, pour en utiliser la nef; il a été successivement question d'un musée d'hygiène, d'un musée lapidaire, d'une école des arts décoratifs. Cette dernière affectation était spécialement patronnée par notre très regretté maître Ruprich-Robert, qui envisageait, avec appréhension, le jour prochain où l'école de dessin de la rue de l'École-de-Médecine serait expropriée pour cause d'alignement; dans ses projets, il restaurait toute la partie de l'église qui a été si brutalement démolie, pour la convertir en musée des modèles et en salle de conférence; il construisait, en outre, des bâtiments neufs, pour y installer des classes d'élèves, la bibliothèque et le service administratif de la nouvelle école. De sérieux pourparlers avaient même été engagés, dans ce but, avec l'Assistance publique, qui est propriétaire du terrain: il ne s'agissait plus que de savoir quel serait le concours de l'État pour cette opération. D'autre part on a songé à créer, en cet endroit, un musée lapidaire du vieux Paris, les salles trop étroites du musée Carnavalet, ne suffisant plus pour enfermer et exposer, d'une façon convenable, toutes les curieuses épaves provenant des démolitions successives. A notre avis personnel, l'idée est bonne en elle-même, tout en ayant le tort de ne pas assez prévoir l'avenir; ce qui arrive pour le musée de Cluny, pour le musée Carnavalet arriverait à courte échéance pour le musée lapidaire de Saint-Julien-le-Pauvre; en peu d'années ce nouvel emplacement deviendrait encore insuffisant; pourquoi ne pas choisir, tout de suite, un terrain assez vaste pour y établir le musée? Je pourrais l'indiquer, ce terrain, d'autant plus facilement qu'il appartient actuellement pour moitié, à la Ville de Paris, mais... mais je prévois d'ici qu'on rencontrerait une foule de mauvaises volontés, provenant de préventions enracinées et d'intérêts particuliers. Reste la proposition municipale, qui consiste à abriter sous ces voûtes ogivales un *musée d'hygiène*; le côté artistique de ce projet m'échappe, cependant, faute de mieux, je m'en contenterais encore en vue de la santé du bâtiment.

(A suivre.)

MAURICE DU SEIGNEUR.

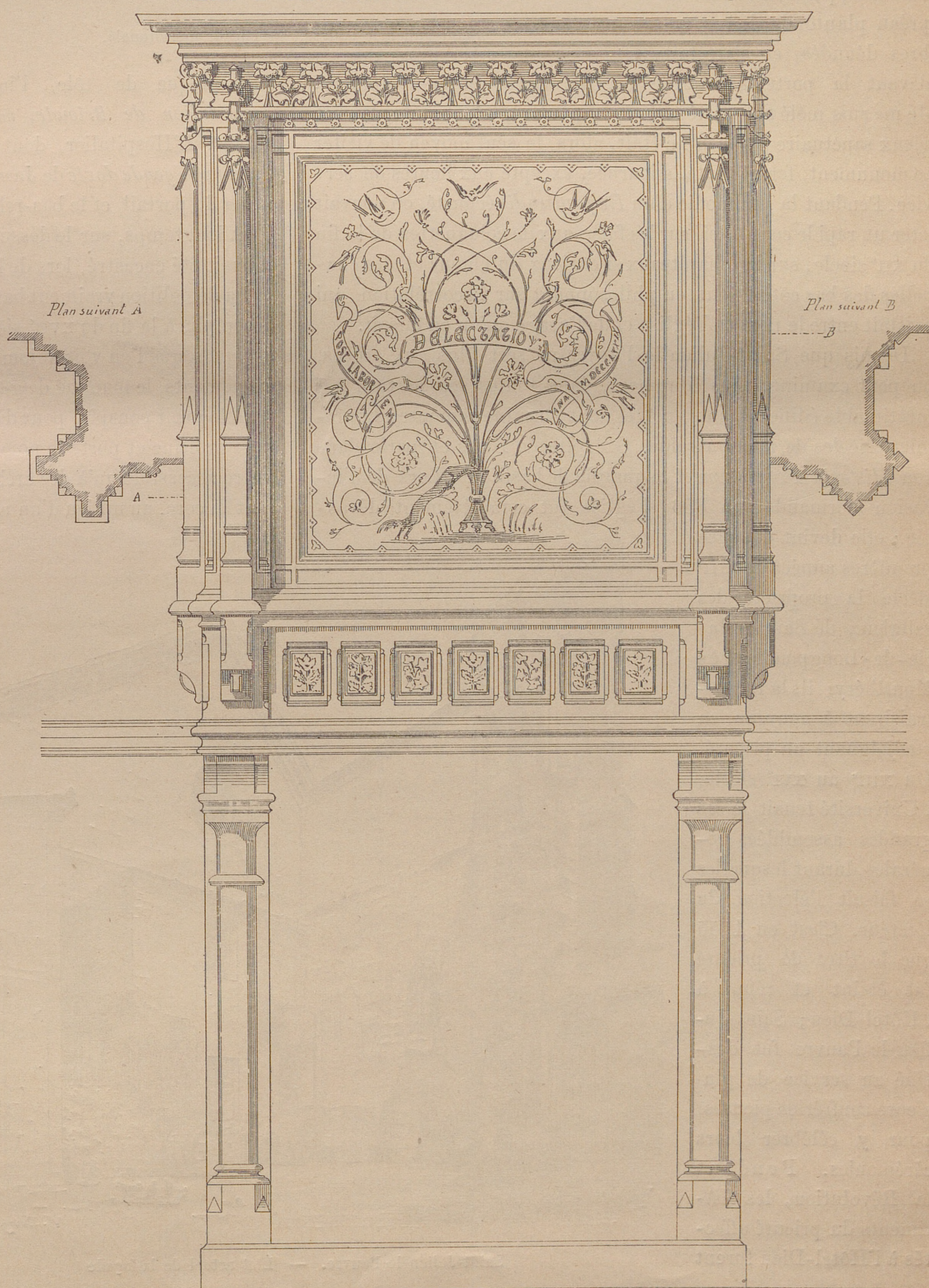
VILLA A SAINT-JAMES (SEINE)

PLANCHES 1 ET 2.

La villa dont nous donnons la perspective et les plans sur les planches 1 et 2 a été construite par M. Aubry, architecte. On voit que l'effet décoratif a été obtenu très heureusement au moyen de briques de deux tons s'entrecroisant d'une façon très simple. La pierre et les faïences n'interviennent que très sobrement. L'étage supérieur, en partie caché par la saillie du toit en ardoises, est exécuté en pans de bois.

Sur les plans, on a couvert de hachures les murs de la petite maison sur laquelle a été greffée la construction nouvelle. La

VILLA A SAINT-JAMES. — Cheminée de la salle à manger.



distribution ancienne a été modifiée pour l'installation particulière de personnes partageant la vie commune. L'ancien escalier est alors devenu escalier de service.

Le style gothique a été adopté dans les pièces du rez-de-chaussée de la nouvelle maison, vestibule, escalier, galerie, bibliothèque, billard, salon et salle à manger. Nous avons représenté la cheminée de cette pièce qui est l'œuvre de M. Aubry. Le propriétaire a eu l'heureuse idée de charger l'architecte du dessin du mobilier. Le panneau de la cheminée a été peint par M. Lameire, l'artiste bien connu, à qui a été confiée la décoration des plafonds à solives apparentes. Le salon est tendu en tapisseries anciennes.

L'architecte a eu pour principaux collaborateurs :

MM. Seiler.	Appareils à gaz.
Maubrey.	Charpente.
Auvert.	Couverture et plomberie.
Fargue et Hardelay.	Faïences.
Mellerio.	Fumisterie.
Copin.	Maçonnerie.
Benezech.	Marbrerie.
Avy.	Ménisierie.
Redouly.	Peinture.
Lameire.	Peinture artistique.
Devêche.	Sculpture.
Flament.	Serrurerie.

Les dépenses se sont élevées environ à :

Appareils à Gaz.	4,000 francs.
Charpente.	26,000 »
Couverture et plomberie.	18,000 »
Faïences.	300 »
Fumisterie.	10,000 »
Maçonnerie.	90,000 »
Marbrerie.	2,000 »
Ménisierie.	24,000 »
Peinture.	17,000 »
Peinture artistique.	3,850 »
Sculpture.	4,840 »
Serrurerie.	28,000 »

DE LA RESPONSABILITÉ

Sous ce titre : *De la responsabilité des constructeurs*, la *Construction Moderne* publie un nouvel ouvrage de M. H. Ravon.

M. H. Ravon, notre ancien et fidèle collaborateur, est trop connu de nos lecteurs pour qu'il soit nécessaire de démontrer ici sa compétence exceptionnelle en tout ce qui touche aux travaux du bâtiment et à leur législation. M. Ravon a su, en effet, concilier deux aptitudes qui ne sont pas toujours d'accord et, surtout, ne se trouvent pas souvent réunies dans une même personne.

Plus d'un avocat a pu faire une étude spéciale de ces questions très complexes, très délicates, qui forment la législation et la jurisprudence du bâtiment ; mais il les traite en avocat, ne connaissant que les textes formels de la loi ou les strictes décisions des tribunaux ; trop souvent incapable d'en interpréter le véritable esprit, par l'ignorance où il se trouve des nécessités de la pra-

tique, d'apprécier la diversité des cas très différents que réunit un seul texte législatif, dont la signification est très générale et, par conséquent, un peu vague ; de se rendre constamment compte de ce que peut et doit être l'application aux multiples besoins d'une profession qu'il ignore.

Par contre, l'architecte, ou l'entrepreneur, le constructeur en un mot, sous quelque forme qu'il participe aux travaux, lors même qu'il aurait trouvé l'occasion et le temps d'étudier sérieusement la législation qui régit sa profession, n'a pas toujours étudié les principes généraux qui régissent à leur tour cette législation particulière ; il n'a pas davantage pu suivre, dans les innombrables décisions des diverses juridictions, les interprétations diverses que subit un texte, très formel en apparence ; il n'a pu se familiariser avec la jurisprudence, chaque jour plus touffue, laquelle demande une expérience bien plus suivie, bien plus délicate encore que l'étude même de la législation.

De là bien des erreurs, graves parfois, commises, dans toute l'ignorance de la bonne foi, par des auteurs, par des consultants à qui il n'avait pas été donné de concilier suffisamment ces deux ordres de connaissances très différentes : connaissances légales et judiciaires, connaissances professionnelles. Par suite de circonstances peu communes, M. Ravon s'est, au contraire, voué de très bonne heure à cette double étude ; tout en exerçant avec succès sa profession d'architecte, il a été amené à s'occuper d'arbitrages, d'expertises ; depuis longtemps déjà, il s'est consacré à ces consultations juridiques qui ont rendu de si nombreux services aux confrères ; par là, tout en poursuivant l'étude théorique de ces difficiles questions, il était obligé de les traiter expérimentalement en quelque sorte, d'adapter les principes primitifs, simples en apparence, à l'innombrable variété des cas particuliers.

De là une compétence peu ordinaire. Aussi avons-nous saisi avec empressement l'occasion de publier le nouvel ouvrage de M. Ravon sur la Responsabilité. La responsabilité est une de ces difficultés que le constructeur rencontre journellement sur son chemin, et qui ont demandé à M. Ravon de très nombreuses consultations de la part de ses lecteurs. Il était nécessaire de résumer une bonne fois ce qui peut être dit sur ce sujet épineux.

Se plaçant, comme toujours, à son point de vue essentiellement pratique, l'auteur a voulu que son lecteur sût d'abord, aussi exactement que possible, l'étendue exacte de ses droits et de ses obligations. Où commence, où finit la responsabilité de l'architecte, celle de l'entrepreneur ? Quelle part de responsabilité incombe à chacun ? Il importe, en effet, que chacun sache quels engagements il prend, quelle surveillance il doit exercer ; et, d'un autre côté, quelles obligations lui seraient imposées à tort. Question si obscure encore, il faut le dire, que l'auteur a dû tout d'abord se livrer à une critique approfondie de la législation actuelle pour y introduire la clarté nécessaire.

Mais les contestations sont engagées. Que va faire le constructeur ? Comment doit-il se comporter en présence des expertises, des arbitres ; quels arguments fournira-t-il à son défenseur ? — Car il est trop souvent nécessaire de guider son propre avocat, de lui indiquer les sources, de le mettre sur la voie pour toutes les recherches de la jurisprudence à citer. C'est ce nouveau devoir à remplir, que M. Ravon a voulu faciliter à son lecteur, en lui fournissant les arguments nécessaires à la défense de sa cause.

Nous n'avons du reste rien de mieux à faire maintenant que de

laisser la parole à l'auteur qui a exposé le programme de son ouvrage dans la préface que voici.

P. P.

PRÉFACE

Les arrêts et jugements, a dit Pailliet, dans son *Manuel de Droit français*, ne sont obligatoires que pour les parties entre lesquelles ils ont été rendus et lorsqu'ils ont acquis force de chose jugée; hors de là, ils ne sont que des règles de doctrine soumises à l'empire de la raison et au progrès des lumières; toute leur puissance est dans leur propre sagesse.

Le sentiment, d'ailleurs si peu discutable, de l'éminent jurisconsulte, a reçu récemment une confirmation éclatante à l'occasion d'un grave débat sur la question de la responsabilité des constructeurs.

Le tribunal civil de la Seine, le 24 février 1876, avait décidé que la responsabilité de l'architecte ne durait que dix ans après la réception de l'ouvrage, et la Cour de Paris, le 12 mai 1877, confirmait cette doctrine; mais la Cour suprême n'admit pas ce système: elle décida que la prescription ne pouvait atteindre l'action en garantie avant qu'elle soit née, et qu'en conséquence cette action ne devait commencer à courir qu'à la manifestation du vice de la construction. Par un arrêt du 5 août 1877, elle cassa donc l'arrêt de la Cour de Paris et renvoya la cause devant la Cour d'Amiens.

La Cour d'Amiens ne crut pas devoir suivre la Cour de cassation dans la voie tracée par son arrêt du 5 août 1877, elle persista dans le sens de l'arrêt de la Cour de Paris par une décision du 16 mai 1880.

Sur pourvoi admis par la Chambre des requêtes, le débat revint devant les Chambres réunies de la Cour de cassation qui décidèrent définitivement, les 31 juillet, 1^{er} et 2 août 1882, suivant la doctrine de la Cour de Paris et de la Cour d'Amiens.

On peut voir par ce qui précède quelle peut être la fragilité de la jurisprudence en matière ordinaire alors que sur une question d'ordre majeur deux thèses, absolument différentes, ont été soutenues avec une égale autorité.

Les ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur la responsabilité des architectes et sur la responsabilité des entrepreneurs manquent généralement sur le même point: en doctrine. S'ils émanent de jurisconsultes, l'œuvre accomplie par chacun des constructeurs ne leur étant pas suffisamment connue, l'erreur naît de cette méconnaissance; — s'ils émanent d'hommes spéciaux et compétents en matière de construction, ils ne sont en général que des compilations de jurisprudence et Pailliet nous a dit ce qu'il fallait penser de la jurisprudence, comme aussi le débat sur l'action en garantie dont nous venons de parler nous a montré sur quelle base tremblante reposent les questions les plus importantes, lorsqu'on ne considère seulement que la question déjà jugée. De telle sorte qu'on ne trouve en général dans ces ouvrages, on peut le dire, aucun des éléments nécessaires pour soutenir la discussion avec avantage.

Est-ce à dire que la jurisprudence nous paraît inutile et que d'ores et déjà nous l'éliminons du livre que nous présentons au public? Certes, non. Nous avons au contraire recueilli toutes les décisions avec le plus grand soin et nous en avons fait une sorte de recueil afin que les espèces puissent être justement appréciées et que l'assimilation soit facile; mais où nous avons surtout apporté toute notre attention, toute notre étude, c'est sur la doctrine, sur la discussion du principe de la responsabilité que nous avons fait ressortir aussi clairement que nous l'avons pu, à l'aide d'arguments substantiels, arguments que nous avons accompagnés de l'état de la jurisprudence en discutant cette jurispru-

dence toutes fois qu'elle nous a paru être dans l'erreur, et en montrant le motif de l'erreur là où elle existe, selon nous.

Notre but, en essayant de faire la lumière sur cette grave question de la responsabilité des constructeurs, c'est de limiter exactement les charges confuses d'une loi faite en d'autres temps, c'est de répartir ces charges à chacun selon sa faute, car si la responsabilité est la sanction du devoir, elle ne doit pas exister lorsque le devoir est bien accompli, lorsque la faute n'apparaît nulle part; la réputation et la fortune des constructeurs pouvant dépendre d'un jugement erroné, nous avons voulu faire œuvre utile en apportant notre contingent d'arguments dans le débat.

Depuis une quinzaine d'années, nous nous occupons dans la presse spéciale des questions de législation du bâtiment, bien des espèces nous ont été soumises, le sujet que nous avons examiné nous était donc plus familier qu'à aucun autre.

Nous nous estimerons heureux si l'accueil fait à notre livre par les personnes qu'intéressent directement ou indirectement les questions de responsabilité que nous nous sommes proposées nous est favorable, et surtout si notre traité, répondant à nos efforts, rend des services aux constructeurs.

Nous avons divisé l'étude de la responsabilité des constructeurs en plusieurs parties absolument distinctes quoique intimement liées.

D'abord nous avons posé le principe de la responsabilité et fait ressortir sa nécessité. Nous avons ensuite examiné les questions au point de vue de la doctrine, puis, après avoir montré l'importance capitale du fait, indiqué la nécessité de l'expertise et la sérieuse attention qu'il faut attacher à cette sorte d'instruction qui précède la décision judiciaire, nous avons successivement abordé: la responsabilité de l'architecte sous les divers côtés qu'elle présente dans les travaux particuliers comme dans les travaux publics, la responsabilité de l'entrepreneur non seulement au point de vue de l'ouvrage, mais aussi au point de vue de l'ouvrier; nous avons dit quelques mots sur la propriété artistique et sur ce qu'on désigne généralement sous le mot: Vices de constructions; enfin nous avons clos notre travail par un recueil de jurisprudence aussi complet que possible avec table spéciale afin de faciliter les recherches.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Servitude. — Déplacement.

Un de mes clients doit, dans sa propriété, un passage à son voisin qui a une enclave. Ce chemin passe tout près de ses bâtiments et mon client désire agrandir ses constructions.

Peut-il sans inconvénient détourner le chemin de quelques mètres tout en offrant à son voisin un passage aussi commode et aussi court? D'autant plus que le chemin n'est ni tracé ni défini dans l'acte de vente de la propriété.

Réponse. — Dans le cas d'enclave pure et simple et alors qu'il n'y a pas règlement du passage par titre, le passage doit être régulièrement pris du côté où le trajet est le plus court du fonds enclavé à la voie publique.

Néanmoins il doit être fixé dans l'endroit le moins domma-geable à celui sur le fonds duquel il est accordé (art. 683, loi du 20 août 1881).

Lorsque le passage est une servitude établie par titre, le pro-

priétaire du fonds débiteur de la servitude ne peut rien faire qui tende à en diminuer l'usage ou à le rendre plus incommode.

Ainsi il ne peut changer l'état des lieux ni transporter l'exercice de la servitude dans un endroit différent de celui où elle a été primitivement assignée.

Mais cependant si cette assignation primitive était devenue plus onéreuse au propriétaire du fonds assujéti ou si elle l'empêchait d'y faire des réparations avantageuses, il pourrait offrir au propriétaire de l'autre fonds un droit aussi commode pour l'exercice de ses droits et celui-ci ne pouvait pas le refuser (art. 701, C. civ.).

Dans l'espèce, notre correspondant peut profiter du dernier paragraphe de l'article 701 et déplacer la servitude dans le sens de cet article, c'est-à-dire tel qu'il se propose de le faire.

Expropriation. — Baux.

Un propriétaire est en façade sur une rue sujette à expropriation par suite d'élargissement.

Les locataires sont à fin de bail ou à peu près (18 mois au plus). Ces derniers, voyant que dans les sommes allouées pour beaucoup d'autres travaux il n'est pas question de ceux qui peuvent les intéresser, demandent à renouveler leurs baux, ne trouvant pas dans le même quartier des conditions aussi avantageuses et craignant de voir s'éterniser l'expropriation comme cela arrive souvent.

Que doit faire le propriétaire?

Peut-il faire de nouveaux baux?

Doit-il déprécier sa propriété en laissant partir ses bons locataires?

N'a-t-il pas à craindre qu'on lui oppose un but de spéculation en adhérant à de nouveaux baux?

Réponse. — Tant que l'immeuble n'est pas frappé par l'expropriation, celui qui en est propriétaire peut en disposer à sa volonté, selon les termes de l'article 544 du Code civil; rien ne l'empêche en conséquence de renouveler les baux échus ou sur le point d'échoir.

Terrasse. — Clôture. — Vue.

J'ai fait construire une maison sur cour à Paris, élevée de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et couverte en terrasse au-dessus.

Cette terrasse est accessible. Pour cette raison le voisin me présente un compte de mitoyenneté comprenant le mur mitoyen au-dessus de cette terrasse jusqu'à une hauteur de 3^m20.

Je propose de ne payer la mitoyenneté que jusqu'à une hauteur de 1^m90 au-dessus du sol de la terrasse, hauteur admise pour les jours de souffrance.

Je me base sur cette raison que si j'avais construit le premier, je n'aurais élevé ce mur qu'à cette hauteur de 1^m90 et je ne crois pas que mon voisin eût pu exiger plus.

Réponse. — Une terrasse n'est pas assujétiée à la clôture dont l'obligation est inscrite dans l'article 663 du Code civil. Le voisin ne peut se plaindre qu'à raison des vues qui pourraient être prises sur sa propriété de ladite terrasse.

En élevant le mur séparatif à la hauteur à laquelle on peut, dans un pignon non mitoyen ouvrir un jour de souffrance, c'est-à-dire en élevant le mur à 1^m90 au-dessus du sol de la terrasse, notre correspondant satisfait absolument à la loi.

Le Secrétaire du comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.

LA CHAMBRE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Angers.

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de venir vous donner mes impressions sur la Chambre syndicale des architectes.

Mon but est d'éclairer le débat.

Je ne suivrai pas, dans ses appréciations, mon vieux camarade Van-Iseghem, que la mort vient d'enlever trop tôt; il le prenait de très haut; tout en l'approuvant, je suis forcé de reconnaître que vos observations sur les obligations de notre époque sont bien sensées.

Étant admis que le groupement s'impose, qu'il est appelé à rendre de grands services, il faut employer le moyen le plus pratique pour obtenir ce résultat.

Avant la loi sur les syndicats professionnels promulguée le 21 mars, toutes les réunions ou associations possibles étaient soumises à l'approbation préfectorale qui, après enquête, donnait son avis; s'il était favorable, il pouvait toujours être retiré sans qu'il fût nécessaire de formuler des motifs; on peut bien dire que ce régime était celui du bon plaisir.

Tandis qu'avec la nouvelle législation, tous les gens exerçant la même profession peuvent se réunir, discuter leurs intérêts, constituer un bureau, lequel déposera entre les mains du maire de la commune le règlement arrêté formant la loi de cette association; le récépissé du dépôt tient lieu d'autorisation.

Dans le commencement de cette année, nous avons formé une société comprenant tous les architectes de notre département qui partagent ces idées.

Dans nos pourparlers avec les autorités il nous a toujours été dit : « syndiquez-vous ». L'un d'eux, jurisconsulte émérite, a ajouté : le titre n'est pas tout, remplissez la formalité, cela suffira.

Forts de ces réflexions, nous avons pris le titre de Société des architectes d'Anjou; puis dans nos statuts le sous-titre est : *Syndicat professionnel*.

Je crois devoir vous donner ces observations pour ce qu'elles valent, vos abonnés y puiseront ce qui leur semblera utile.

Th. LUSON.

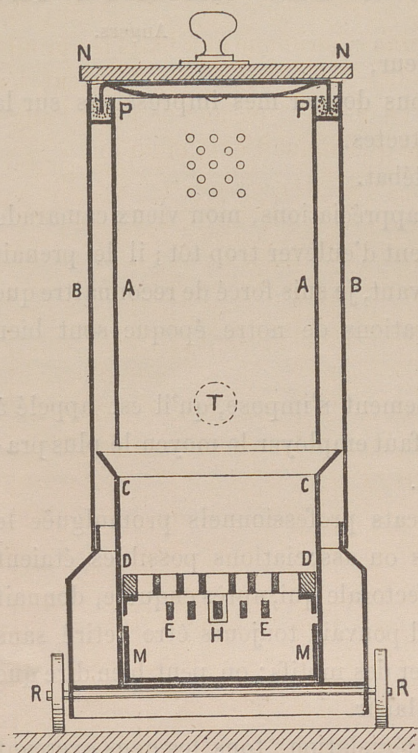
CHAUFFAGE ET VENTILATION

(Voyez page 619.)

Poêles mobiles. — Ces appareils, qui ont pris une si grande vogue dans ces dernières années sont des poêles à alimentation continue, comme les deux précédents, mais qui, munis de roulettes, peuvent en outre être transportés d'une pièce à une autre. Il ne faudrait pas croire, comme les industriels le disent parfois pour enguirlander leur clientèle, qu'avec un de ces poêles on peut chauffer tout un appartement, pièce par pièce. Généralement leur surface de chauffe ne peut suffire qu'à une enceinte de moyenne importance, et il est clair qu'une des pièces ayant été chauffée, on peut également chauffer la pièce voisine; mais il est non moins clair que la pièce primitivement chauffée va se refroidir pendant que le poêle est installé ailleurs, et, par suite, on aura eu deux pièces *successivement* et non simultanément chauffées.

Ce qui a valu à ce genre de poêles leur succès considérable, c'est d'abord la commodité qui résulte de leur transport facile; c'est, ensuite, la propreté très réelle de ce procédé de chauffage, et

POËLE CHOUBERSKY.



croquis, étant caché par l'épaisseur du réservoir. La grille DD est portée sur trois appuis fixés sur le cylindre CC formant la partie inférieure du réservoir à coke ; EHE est une grille supplémentaire dont le barreau du milieu H s'engage dans les ouvertures pratiquées dans deux saillies diamétralement opposées, venues de fonte sur la grille circulaire DD. Cette grille supplémentaire est munie d'une poignée extérieure qui, manœuvrée de droite à gauche dans un plan horizontal, entraîne la grille DD avec elle, et fait tomber les cendres accumulées au fond du foyer. Un cendrier MM, vu ici en coupe, est manœuvré également par une poignée extérieure. Le couvercle est formé d'une plaque de marbre NN fixée à un tampon en tôle galvanisée dont le bord cylindrique plonge dans une gaine PP remplie de sable fin et forme ainsi une fermeture étanche pour les gaz dégagés par la combustion. L'allumage se fait comme pour le poêle Phénix, et, quand il est obtenu, on remplit le réservoir AA totalement ; les gaz de la combustion passent dans l'intervalle laissé libre entre l'enveloppe et le réservoir ; ceux qui s'accumuleraient à la partie supérieure traversent les petits trous S percés vers le haut du réservoir AA, et gagnent librement le tuyau de fumée T, grâce à l'appel fait par la cheminée dans laquelle ce tuyau est engagé. Pour que cet appel soit efficace, la maison Choubersky fournit, avec le poêle, des plaques de tôle qui bouchent complètement le cadre de la cheminée, et ne laissent passer que la buse du poêle.

Primitivement, quand le poêle s'éteignait en pleine marche, la grille DD ne pouvant pas s'enlever par l'ouverture laissée libre pour le cendrier, on était obligé de vider le poêle à la main, après avoir enlevé le couvercle ; c'était fort incommode. Depuis, par un mécanisme fort simple, la grille peut s'enlever très facilement et la vidange du poêle se faire totalement par le cendrier.

On a dit que les poêles mobiles du genre Choubersky étaient fort dangereux ; que des empoisonnements véritables avaient eu lieu par les gaz oxyde de carbone et acide carbonique qu'ils laissent dégager dans la pièce. Nous croyons que les faits reprochés sont vrais ; mais nous sommes sûrs également que dans ces cas-là des fautes graves avaient été commises dans la surveillance de l'appareil : par exemple, on avait négligé de remplir de sable

enfin, la possibilité d'obtenir, jour et nuit, une douce température à peu près constante, presque sans soins à apporter à l'appareil.

Le premier de ces poêles qui ait été généralement répandu, est le poêle dit *Choubersky*, du nom de son inventeur, si l'on peut donner le nom d'invention à l'idée de munir de roulettes un poêle à alimentation continue. Il est formé d'un réservoir AA, entouré d'une enveloppe BB en tôle, qui s'élargit vers la partie inférieure pour donner plus de stabilité au poêle porté sur ses roulettes RR. Le réservoir est interrompu à deux ou trois centimètres au-dessous du tuyau de fumée T, que l'on voit en pointillé sur le

la gaine supérieure PP, et alors le joint n'était plus hermétique ; ou bien on n'avait pas engagé la buse du poêle dans la cheminée, et alors les produits de la combustion se répandaient directement dans la pièce. Si ces deux précautions ont été prises : engagement de la buse dans la cheminée et remplissage constant de sable de la gaine, il nous paraît impossible qu'il se produise aucun accident.

On nous pardonnera de nous être étendu si longuement sur le poêle Choubersky ; mais à cause de sa vogue ou de celle des poêles similaires, nous avons cru utile d'en donner une description suffisamment détaillée, parce qu'elle nous permettra de raccourcir d'autant celle des nombreuses variétés de poêles mobiles qui ont surgi, et qui, au fond, sont les mêmes.

Poêle dit le Richelieu. — C'est un poêle Choubersky auquel on a apporté quelques modifications plus ou moins heureuses : ainsi le réservoir à coke est en deux parties dont la supérieure est mobile, et repose sur deux crémaillères fixées sur la partie inférieure, on peut ainsi allonger ou raccourcir ce réservoir de quelques centimètres, suivant le cran où on le pose. Quel est l'avantage de cette disposition ? Nous n'avons pas su le voir : la surface de chauffe est bien ainsi augmentée ou diminuée de quelques décimètres carrés, mais ce n'est pas par là qu'on arrivera à chauffer, comme le dit le prospectus, avec le même appareil une pièce de 30 mètres cubes comme une de 300 mètres.

Une autre modification, qui ne nous a pas paru plus heureuse, consiste à alimenter la combustion au moyen d'air pris dans la pièce à une hauteur d'environ 2 mètres. Un tube de cette hauteur est placé en avant du poêle, et communique librement par sa partie inférieure avec la grille du foyer ; le cendrier étant complètement fermé, l'alimentation de la combustion se fait tout entière par ce tube. Les miasmes ou l'air vicié vont-ils de préférence se loger près du plafond, comme semble le croire l'auteur du prospectus, et sont-ils enlevés, pour être définitivement brûlés, par le tube en question qui fait appel à cette hauteur ? Nous ne l'affirmerions pas ; mais nous voyons un inconvénient à cette disposition, c'est que la distribution de la température dans la pièce se fera moins bien, puisque l'air chaud qui monte le long du poêle sera repris immédiatement par le tube d'appel, au point même où il est monté. L'alimentation toute simple par le cendrier nous paraît préférable à ce point de vue.

La seule modification qui nous ait paru avoir quelque avantage, c'est la possibilité de faire chauffer des assiettes, de l'eau, etc. sous le couvercle de ce poêle qui est muni d'une espèce de petit four.

(A suivre.)

A. PUJOL.

LES CHASSIS DE FENÊTRES

Nous avons déjà étudié les différents types de pièces d'appui et jets d'eau qui sont les parties importantes et caractéristiques des fenêtres. Il nous reste à compléter cette étude par celle des châssis dormants et ouvrants qui entrent dans la construction de la croisée, ou du châssis proprement dit.

Ces deux systèmes de fenêtres sont principalement différenciés par leur mode d'ouverture. On sait que le vantail d'une croisée tourne autour d'un axe vertical placé sur un des tableaux. Le mouvement est beaucoup plus varié dans le châssis proprement dit. Celui-ci pivote généralement autour d'un axe horizontal (châssis basculant et à tabatière) et plus rarement autour d'un axe vertical (châssis pivotant). Ce mouvement peut être aussi une translation. Le châssis roule alors sur un rail horizontal (châssis

roulant) ou glisse dans deux coulisses verticales (châssis à guil-lotine). Ces fenêtres, formées toujours d'un seul vantail, se distinguent aussi des croisées par le profil plus simple de leur bâti.

Nous examinerons successivement les croisées et les châssis dans leurs types les plus intéressants.

I. Les croisées. — Le nom de *croisée*, qui désignait autrefois la fenêtre à meneau et imposte, a pris aujourd'hui une grande extension, car il s'applique à tout châssis mobile ferré sur un tableau de fenêtre.

Croisées en bois. — Nous n'avons pas besoin d'insister sur la construction bien connue des croisées en bois qui sont presque exclusivement employées dans nos habitations. Le type le plus simple ne comporte qu'un vantail; il est formé d'un châssis dormant et d'un châssis ouvrant ou mobile. Le bâti fixe qui encadre intérieurement la fenêtre présente une feuillure destinée à recevoir le châssis vitré. On donne aux montants 0^m060 à 0^m080 de largeur sur 0^m054 à 0^m090 d'épaisseur; la saillie sur le tableau ne dépasse pas 0^m014. Ces dimensions augmentent à l'endroit de la pièce d'appui. Nous avons vu que les montants du châssis dormant portent souvent les ferrures des persiennes. Si la fenêtre a de grandes dimensions, on la coupe au moins au 3/4 de sa hauteur par une traverse dite *imposte* assemblée à tenon et mortaise sur le dormant. L'imposte se place à la hauteur des naissances dans les baies cintrées supérieurement. On donne aussi le nom d'imposte à la partie vitrée, fixe ou mobile, qui surmonte la traverse. Le châssis ouvrant a un profil rectangulaire sauf à l'endroit du jet d'eau. Il est divisé par des montants et des traverses ou *petits bois* qui encadrent les vitres. Il s'articule sur le dormant au moyen de charnières ou de paumelles et est maintenu fermé par un verrou ou un loquet.

Lorsque les dimensions de la fenêtre sont comprises entre 1^m20 × 0^m80 et 2^m50 × 1^m25, on emploie la croisée à deux vantaux. La feuillure, ménagée dans le montant du dormant, est alors remplacée par une rainure cylindrique ou *noix* qui reçoit la languette du battant du châssis mobile. On abat les arêtes internes des pièces emboîtées pour faciliter l'ouverture de la croisée. Les deux vantaux s'emboîtent à *gueule de loup* d'une façon analogue. Le battant meneau qui s'ouvre à droite porte la crémonne ou l'espagnolette; on lui donne généralement une largeur de 0^m060 à 0^m080 et une épaisseur de 0^m090 à 0^m120. Le battant de gauche a une épaisseur variant de 0^m054 à 0^m080.

Les fermetures à doucine ou à chanfrein sont moins hermétiques; elles s'appliquent aux croisées busquées et aux fenêtres qui doivent s'ouvrir du dehors.

Croisées en fer. — Les châssis en fer sont surtout employés dans les constructions économiques. Ils éclairent mieux que les châssis en bois mais s'entretiennent plus difficilement. La rouille attaque assez vite les pièces emboîtées sur lesquelles la peinture ne tient pas. La figure 1 représente en plan une croisée à simple vantail construite par MM. Wenham et Waters de Croydon (Angleterre). Le dormant est formé par un fer plat vissé sur l'encadrement en bois ou scellé dans la pierre de la baie.

Il est indépendant du châssis mobile qui est articulé sur un des tableaux. Cette disposition est destinée à empêcher le baillement si fréquent dans

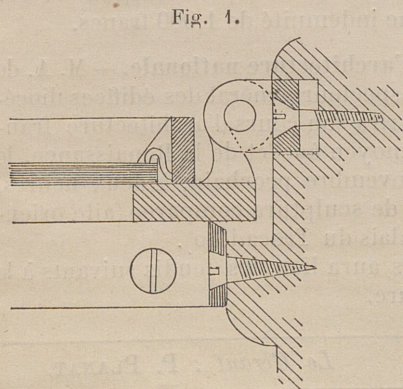
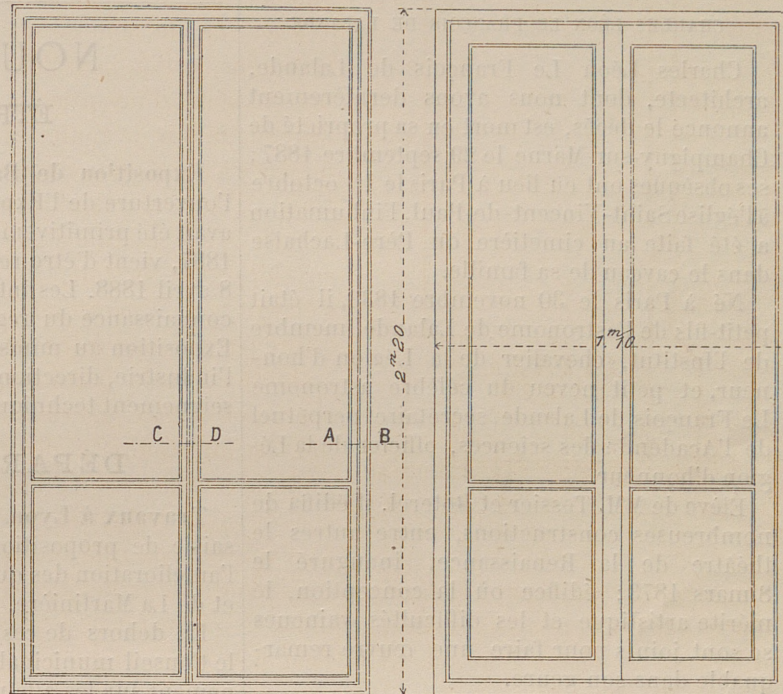


Fig. 1.

les croisées en fer. Le châssis ouvrant est aussi très simplement construit avec des fers plats qui forment feuillure pour recevoir le vitrage.

Dans les croisées à deux vantaux, on donne aux bâtis les profils extérieurs des croisées en bois. Nos croquis représentent les châssis du système Mazellet. La figure 2 permet de juger l'augmentation de surface éclairante que donne l'emploi du fer.

Fig. 2.



On voit que pour une même baie de 2^m10 × 1^m10 les surfaces vitrées sont respectivement de 1^m282 à 1^m233. M. Mazellet établit ainsi le prix de revient de ces deux croisées.

Croisée en bois de 2.10 × 1.10 composée d'un châssis en chêne de 0.041 et dormant de 0.054.

Superficie de 2.31 à 15 francs le mètre.	34 f. 65
Plus-value pour traverse de petit bois.	1 15
7 pattes à scellement à 0 fr. 30 l'une.	2 10
4 équerres doubles à 1 fr. 45 l'une.	5 80
6 paumelles double nœud raboté, bague en cuivre, demi-blanchi, de 0 fr. 14 à 1 fr. 45.	8 70
1 crémonne de Paris (modèle ordinaire).	3 45
Peinture, 1 couche d'impression.	1 65

Total 57 fr. 50

La croisée en fer de 2^m10 × 1^m10 toute ferrée peinte au minium à une couche prête à être mise en place coûterait 60 francs.

Les coupes A B et C D de cette croisée métallique sont représentées figures 3 et 4. Des fers profilés assemblés par deux,

Fig. 3.

Coupe a b

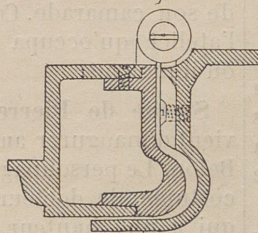


Fig. 4.

Coupe c d

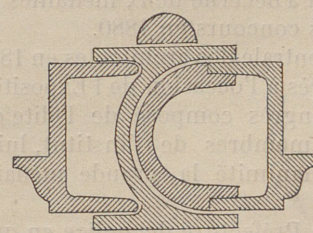
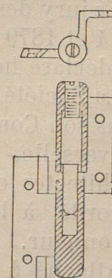


Fig. 5.



forment le bâti des croisées à noix et à gueule de loup. Des baguettes moulurées peuvent être rapportées sur les châssis pour consolider le vitrage. La fermeture est rendue hermétique au moyen de paumelles à pivot régulateur (fig. 5). La partie de la

paumelle qui est fixée au vantail peut coulisser sur son mamelon auquel elle est réunie par une clavette mobile. Il suffit d'agir sur une vis pour corriger le jeu des châssis. Le mamelon et sa crapaudine sont en acier.
(A suivre.) E. B.

NÉCROLOGIE

CHARLES LÉON LE FRANÇOIS DE LALANDE

Charles Léon Le François de Lalande, architecte, dont nous avons dernièrement annoncé le décès, est mort en sa propriété de Champigny-sur-Marne le 29 septembre 1887; ses obsèques ont eu lieu à Paris le 1^{er} octobre à l'église Saint-Vincent-de-Paul, l'inhumation a été faite au cimetière du Père-Lachaise dans le caveau de sa famille.

Né à Paris le 30 novembre 1833, il était petit-fils de l'astronome de Lalande, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, et petit neveu du célèbre astronome Le François de Lalande, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, officier de la Légion d'honneur.

Élève de MM. Tessier et Boterel, il édifia de nombreuses constructions, entre autres le théâtre de la Renaissance, inauguré le 8 mars 1873; édifice où la conception, le mérite artistique et les difficultés vaincues se sont joints pour faire une œuvre remarquable dans son genre.

Le théâtre des Nouveautés, boulevard des Italiens, où il montra encore tout ce que le savoir et l'expérience joints à l'art peuvent produire.

La municipalité de la ville de Cherbourg le chargea en 1880 de la construction du théâtre de cette ville, qui fut inauguré le 28 janvier 1882; cet édifice est un des plus remarquables théâtres de province, pour les agencements et le prix modique qu'il a coûté, tout en faisant une large part à la décoration artistique qui a été exécutée par plusieurs de nos maîtres.

On lui doit encore la restauration du théâtre du Gymnase à Paris et celle du théâtre de la ville d'Aurillac.

Outre ces divers édifices, il construisit à Paris de nombreuses habitations particulières, notamment les magasins et ateliers de la maison Belloir et Vazelle; un groupe de maisons à l'angle de l'avenue Trudaine et de la rue de Dunkerque, rue Baudin, etc... plusieurs hôtels.

En province il a exécuté la restauration de plusieurs châteaux et maisons de campagne.

Le jury des Beaux-Arts, lors des Salons de 1874 et 1879 lui a décerné deux médailles, et l'a déclaré hors concours en 1880.

La Société Centrale des architectes en 1878, dans son Congrès à l'occasion de l'Exposition universelle, Congrès composé de l'élite des architectes et membres de l'Institut, lui a accordé à l'unanimité la grande médaille d'honneur.

Attaché à la Préfecture de police en qualité d'architecte, il fut élevé à la première classe et devint architecte honoraire, membre de la Société des architectes du département du Nord, membre et lauréat de la Société Centrale des architectes.

Il avait été créé officier de l'Instruction pu-

blique et chevalier de la Légion d'honneur en 1880.

NOMINATIONS

Ont été nommés officiers d'académie :
M. Jacob, architecte du lycée de Digne.
M. Piébourg, architecte du lycée de Chartres.

NOUVELLES

ÉTRANGER

Exposition de Barcelone. — La date de l'ouverture de l'Exposition de Barcelone, qui avait été primitivement fixée au 15 septembre 1887, vient d'être reportée définitivement au 8 avril 1888. Les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement général de cette Exposition au ministère du commerce et de l'industrie, direction du personnel et de l'enseignement technique.

DÉPARTEMENTS

Travaux à Lyon. — La ville de Lyon a été saisie de propositions sérieuses concernant l'amélioration des quartiers du Mont-de-Piété et de La Martinière.

En dehors de ces projets très importants, le Conseil municipal délibérera très prochainement sur les affaires suivantes : 1^o Elargissement de la rue Saint-Lazare à 16 mètres de largeur, entre la place Saint-Louis et le fort du Colombier, et prolongement de cette rue dans les terrains militaires, jusqu'à l'avenue des Ponts;

2^o Création d'une voie publique de 16 mètres de largeur dans les terrains du fort Colombier, de l'avenue de Saxe à la rue du Béguin;

3^o Dégagement des abords de l'abside de la cathédrale de Saint-Jean, à l'angle des rues des Estrées et de Saint-Etienne; démolition des échoppes et construction d'une grille en fer forgé;

4^o Etablissement de 20 bouches d'incendie dans les six arrondissements de Lyon et déplacement de deux de ces orifices actuellement en service;

5^o Elargissement de la rue Duguesclin;

6^o Elargissement de la rue Saint-André.

Monument du peintre Servin, à Villiers-sur-Morin. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire du peintre Servin vient d'avoir lieu à Villiers-sur-Morin, près de Crécy-en-Brie. Le monument est du sculpteur Legrain, et c'est M. Falguière qui a voulu lui-même reproduire, en médaillon, les traits de son camarade. Ce monument est adossé à l'atelier qu'occupa longtemps le peintre et où il mourut.

Statue de Pierre Belon au Mans. — On vient d'inaugurer au Mans la statue de Pierre Belon. Le personnage est représenté assis, en costume de docteur. La statue en bronze qui a une hauteur de 1^m,80 repose sur un piédestal en granit. Celui-ci porte les inscriptions suivantes :

Pierre Belon — naturaliste et voyageur — 1517-1564 — souscription internationale — 1887 — France, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Egypte, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Hol-

lande, Irlande, Italie, Norvège, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Saxe, Serbie, Suède, Suisse, Syrie, Turquie d'Europe. — L'histoire de la nature des oiseaux. Paris, 1547 — De arboribus coniferis. Paris 15.. — Les remontrances sur le défaut du labour et culture des plaines. Paris, 15..

Le monument, exécuté par M. Ch. Filleul, sculpteur, a coûté environ 12,500 francs.

PARIS

Le Métropolitain. — On commence à parler du nouveau projet de Métropolitain.

M. de Hérédia a abandonné, dit-on, la ligne circulaire passant par les boulevards extérieurs; il la remplace par une ligne se rapprochant davantage du centre de la ville et passant par le boulevard Magenta, sur la rive droite, et par le boulevard Saint-Germain, sur la rive gauche.

Il maintient comme artère principale la ligne allant de la gare Saint-Lazare à la gare du Nord, par l'Opéra. La ligne de la gare de l'Est à la gare de Sceaux est également conservée en partie.

La dépense totale est évaluée à 230 millions, soit 10 millions de plus que ne comportait le projet soumis à la Chambre par le précédent cabinet.

Le réseau serait entièrement souterrain.

Le travail technique est complètement terminé. Il reste à conclure la convention financière avec le futur concessionnaire et à négocier avec le Conseil municipal pour obtenir le concours de la Ville de Paris, car le projet maintient la ligne dont l'établissement doit coïncider avec l'exécution de la rue Réaumur.

Concours de l'Union centrale des Arts Décoratifs. — On sait que trois concours ont été institués : le premier pour les peintres, le second pour les sculpteurs, le troisième pour les architectes. Les jurys ont décidé que, dans aucune des catégories, il n'y avait lieu d'attribuer le premier prix de 7,000 francs.

Le jury des architectes a demandé que le second prix, fixé à 2,000 francs et attribué à M. Hourlier, fût porté à 3,000 francs, et que le troisième prix, attribué à M. Maincent, fût porté à 2,000 francs au lieu de 1,000 fr.

Le jury des peintres, après avoir mis hors concours trois projets qui ne remplissaient pas les conditions du programme, a décidé d'attribuer une indemnité de 800 francs à M. Mazerolle et une indemnité égale de 800 francs à M. Lafon.

Le jury des sculpteurs a retenu trois projets de MM. Deloye, Faivre-Lindencher et Cordonnier, en attribuant à chacun de ces projets une indemnité de 1,000 francs.

Cours d'architecture nationale. — M. A. de Baudot, inspecteur général des édifices diocésains, ouvrira son cours d'architecture française du moyen âge et de la Renaissance, le jeudi, 3 novembre prochain, à deux heures, au musée de sculpture comparée (aile orientale du palais du Trocadéro).

Ce cours aura lieu les jeudis suivants à la même heure.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

TRAVAUX PARTICULIERS

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 6 octobre 1887

Ambrette.....	le kil.	9	»	Indigos	Beng., sur. v. et bleu., le 1/2 kil.	41	50	42	»
Arachides côte d'Af. en coq. déort.	les 100 k	M	32	»	fin v. et pourpre	41	50	41	»
» » Inde, déort.	»	M	28	»	beau v. et dito...	40	50	44	»
» » » kil.	»	5	»	»	» » bon violet...	7	25	7	»
Baume de Tolu.....	les 50 k.	8	»	»	» » moyen violet...	7	25	7	»
» » Brésil rouge,	»	M	7	»	» » bon violet rouge,	8	50	9	»
» » » »	»	50	8	»	» » bon moy. viol. rouge	9	25	9	»
Bois de teinture :	»	»	»	»	» » fin rouge.....	7	25	7	»
» » » »	»	»	»	»	» » bon dito.....	7	25	7	»
» » » »	»	»	»	»	» » bon à fin cuiv...	8	25	8	»
» » » »	»	»	»	»	» » curv. ord. et bas.	8	50	17	»
» » » »	»	»	»	»	Java.....	2	»	6	»
» » » »	»	»	»	»	Kurupi.....	2	»	5	»
» » » »	»	»	»	»	Madras.....	1	»	5	»
» » » »	»	»	»	»	Manille.....	2	»	6	»
» » » »	»	»	»	»	Caraque.....	7	»	9	»
» » » »	»	»	»	»	Guatemala flor.....	6	75	6	»
» » » »	»	»	»	»	» » bon à fin corté.	4	50	6	»
» » » »	»	»	»	»	» » sobré.....	4	50	6	»
» » » »	»	»	»	»	» » cor. ord. à bas.	4	50	6	»
» » » »	»	»	»	»	» » M.-Granade fin et surfin	2	»	12	»
» » » »	»	»	»	»	» » bon à beau.....	7	30	8	»
» » » »	»	»	»	»	» » et moyen.....	7	»	10	»
» » » »	»	»	»	»	» » le kil.	1	»	2	»
» » » »	»	»	»	»	Ipéacuanha, Brésil	1	75	2	»
» » » »	»	»	»	»	» » Carthagène.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	Jalap, lourd.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » mi-lourd.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » macho et inférieur.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	Lac dye et DT, 1 ^{re} marque.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » petite marque.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	Miel Chili.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Hatti et Cuba.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Nitrate de soude brut.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » 100 kil.	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Orseille Angola, radmo.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Cap-Vert.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Californie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » M.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	Os Tibias à travailler.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » à brêler.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Cornillons.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Perlasse New-York.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » 50 kil.	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Montreal.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Polasse.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » New-York.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Roste Khasan.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Quercitron Balmim, fin, affilé.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » 40 kil.	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » gros, affilé.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Philadelphia.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	Quillay.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » 100 kil.	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Quinquina Côte-Ferme.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » le kil.	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Calaysaya plat.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Calaysaya roulé.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » États-Unis épurée.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » le 1/2 kil.	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Cayenne.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Para.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Safranum Bengale.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Saundoux États-Unis à bouche.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Salpêtre Bengale.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Salpêtre Bengale.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Salpêtre Bengale.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie.....	»	»	»	»
» » » »	»	»	»	»	» » Suif Australie				

Ont eu lieu les adjudications ci-après :

Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.

Avis. — *Le Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine: il ne peut

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RÉSULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après :

Avis. — *Le Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine: il ne peut

donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi.

61. — Le samedi 8 octobre 1887. — Adjudication en trois lots des travaux de canalisation et appareils pour le gaz, marbrerie, peinture et vitrerie à exécuter au Palais de Justice, pour la reconstruction de la Cour d'appel (bâtimens de la 1^{re} chambre). (1^{er} arrondissement).

Canalisation et appareils pour le gaz. — 36,247.25.
MM. Beau et Bertrand Taillet, 36.
Bizot, Akar et C^e,
25. — Lacarrière et Delafour 26 de rabais.

MM. Bengel frères, avenue Parmentier, 64, adj. à 39.30 de rabais.

MM. Louachemol, 27.60. — Gruot, 28.80 de rabais.
M. Drouet, rue de la Folie-Méricourt, 24, adj. à 28.80 de rabais.

Peinture et vitreie. — 60,134.18.
MM. Lucé et Delaporte, 30.10. — Maugas, 38.60. — L.
Bellant, 38.20. — Lemoro, 39.60. — Ch. Blanc, 42.90. —
Tanneur, 45.90. Dumesnil, 23 de rabais.

M. Godart, rue de Lyon, 35, adj. à 49.30 de rabais.

65. — Le Samedi 8 octobre 1887. — Ajudication, en en lot, des fournitures de couchage (matelas, traversins, couvertures, etc.), à effectuer pour l'installation mobilière de deux Pavillons de paralitiques, d'un Pavillon de paisibles Dames, du Pavillon des brins et de celui des cuisines, au pensionnat de l'asile d'aliénés de Ville-Évaré, commune de Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Montant : 48.498,50.

MM. A. Cortier, 43.20. — Helles, 42.05. — Dumontier, 46.30. — Moureaux, 9 de rabais.
M. Alh. Helbronner, 7, place Lévis, adj. à 47.20 de rabais.

66. — Samedi 8 octobre 1887. — Adjudication, à Paris, au Palais du Tribunal de Commerce. Vente au comptant d'une parcelle de terrain appartenant au département de la Seine, située à Joinville-le-Pont.

Mise à prix :

M. Barbier, 17, rue Albouy, adj. à 570 fr.

67. — Samedi 8 octobre 1887. — Adjudication en huit lots de l'entreprise de l'enlèvement des boues, ordures ménagères et résidus du balayage dans Paris, du 16 janvier 1888 au 15 janvier 1891.

4^{re} et 2^e arr. — MONT. ann. : 250,000.
MM. Dauphin, 21. — A. Roche, 1.20. — J. Dioudonnat,
3.50. — P. Dioudonnat, 42. — J. Leijt fils, 40.60. — St.
Catin, 46 de rabais.
M. Guillemoteau, 92. rue Lecourbe, adj. à 22.75 de rabais.
3^e et 4^e arr. — MONT. ann. : 480,000.

M. A. Roche, prix du devis.
MM. Barbleu, 9.70. — J.-Savard, 4.10. — J. Dioudonnat, 9.40. — Guespin, 4. — B.-P. Dioudonnat, 13.30. — Ed. Cuvrean, 15.20. — St. Catlin, 11 de rabais.
M. C. Dauphin, 43, avenue de Choisy, adj. à 18 de ra-

5^e, 12^e et 13^e arr. — Mont. ann. : 240.000.
Augmentation, Barbleu, 8. — E.-P. Diouonnat, 6.
M. A. Roche, prix du devis

M. J. Diudonnat, 2.40 de rabais.
M. C. Dauphin, adj. à 7 de rabais.
6^e et 4^e arr. — Mont. ann. : 150.000.

M. Brevaux, 5 d'augmentation.
 Prix du devis : MM. Ravet. — A. Roche.
 MM. J. Dioudonnat, 5,25. — Rouffet, 0,20.
 Dioudonnat, 4. — Grousselle, 2. — St Catin, 2 de rabais.

M. Guilmoteau, adj. à 44,65 de rabais.
7%, 45°, et 46° arr — Mont. ann. : 220,000.

Augmentation, MM. H. Cante, 18. — Delalande-Sacristain, 20. — Veuve Jardin, 15. — Manoury, 20. — Bellejambé. M. A. Roche, prix du devis.

M. Cattin, 76, rue de Vouille, adj. à 3 de rabais.
8^e et 17^e arr. — Mont. ann.: 195,000.

Augmentation : MM. A. Roche, 30. — Delalande-Sacristain, 22.

M. Cattin, prix du devin.
MM. Peret frères, 14, rue Palloy, à Clichy, adj. à 4 de
rabais.

9^e, 10^e et 18^e arr. — Mont. ann. : 270,000.
Pas de soumissionnaire.
11^e, 19^e et 20^e arr. — Mont. ann. : 335,000.

MM. J. Diouonnat, 5.30. — P. B. Diouonnat, 5 de rabais.
M. Thierry, à Montreuil, adj. à 7.60 de rabais.

Assistance publique. — 4 octobre.

Adjudication des fournitures d'articles de couchage, de linge, d'habillement et de pansement, nécessaires au service des hôpitaux et hospices de Paris, pendant l'année 1888.

1^{re} lot. — 5,000 couvertures de laine blanche.
M. Giroux, 43, rue Dufour, à Lyon, adj. à 4.28 le kil.
2^e lot. — 1,500 couvertures de laine grise.
M. Boumichon, à Cours (Rhône), adj. à 4.83 la pièce.
3^e lot. — 32,000 langes de laine blanche.
M. Palangier, à Saint-Geniez (Aveyron), adj. à 4.68 le kil.

4^e lot. — 32,000 langes de coton blanc.
M. Fessel, à Amplepuis (Rhône), adj. à 0.77 la pièce.
5^e lot. — 6,000 kil. de laine blanche.
M. Bernal, à Bédarrides (Hérault), adj. à 2.39 le kil.
6^e lot. — 1,800 kil. crin noir.
MM. Normand, Brunet et Chambrier, 24, rue du Sentier, à Paris, adj. à 3.69 le kil.

7^e lot. — 1,560 kil. plume d'oie et d'anet.
M. Cortier, 79, faubourg Saint-Denis, adj. à 18.45 de rabais.
8^e lot. — 2,000 m. couli d'écrue.
MM. Bobot, Descontures, Appert et C^e, à La Ferté-Macé (Orne), adj. à 1.82 le mètre.

9^e lot. — 70,000 m. toile crémée d'écrue.
M. Dulac, à Armentières (Nord), adj. à 0.43 le mètre.
10^e lot. — 30,000 m. toiles crémées, étoupes de lin.
M. Jeanson, à Armentières (Nord), adj. à 0.525 le mètre.

11^e lot. — 11,008 m. toile crémée d'Alençon.
Filiature d'Amiens, à Amiens, adj. à 0.73 le m.
12^e lot. — 60,000 m. toile crémée.
M. Jeanson, adj. à 0.68 le m.

13^e lot. — 60,000 m. toile crémée.
M. Levesque, 10, rue du Sentier, à Paris, adj. à 0.68 le m.
14^e lot. — 13,000 toile crémée.
M. Lecat, à Armentières (Nord), adj. à 0.73 le m.

15^e lot. — 12,000 m. de toile de coton.
M. B. Dufour, 9, rue de la Monnaie, adj. à 0.31 le m., après tirage au sort.
16^e lot. — 15,000 m. toile décatie.
M. Dulac, adj. à 0.735 le m.

17^e lot. — 60,000 m. toile crémée.
M. Bequaert, à Armentières (Nord), adj. à 0.835 le m.
18^e lot. — 60,000 m. toile crémée.
M. Jeanson, adj. à 0.835 le m.

19^e lot. — 8,600 toile écrue fil de chanvre.
MM. Magnier, Duplay, Fleury et Cie, 9, rue d'Uzès, à Paris, adj. à 0.95 le m.
20^e lot. — Toile écrue fil de lin.
MM. Lerebours et fils, 16, rue de la Prison, à Rouen, adj. à 0.775 le m.

21^e lot. — 60,000 m. toile crémée.
MM. Magnier, Duplay, Fleury et comp., adj. à 0.94 le mètre.
22^e lot. — 60,000 m. toile crémée.
MM. Magnier, Duplay, Fleury et comp., adj. à 0.94 le mètre.

23^e lot. — 33,000 m. toile crémée.
M. Dulac, adj. à 0.835 le mètre.
24^e lot. — 6,300 m. de toile écrue fil de lin.
M. Delecaille, à Armentières (Nord), adj. à 23 de rabais.

25^e lot. — 15,000 m. toile jaune.
M. Jeanson, adj. à 0.915 le mètre.
26^e lot. — 5,000 m. de toile à matais.
M. Jeanson, adj. à 28 de rabais.

27^e lot. — 5,500 m. de couli, toile et treillis.
M. Villard, adj. à 23 de rabais.
28^e lot. — 5,300 m. de treillis écrue.
M. Jeanson, adj. à 24 de rabais.

29^e lot. — 4,500 serviettes à linge.
M. Ruyant-Carpentier, à Armentières (Nord), adj. à 0.845 la pièce.
30^e lot. — 1,000 serviettes à linge.
M. Ruyant-Carpentier, adj. à 0.79 la pièce.

31^e lot. — 60,000 m. calicot blanc sans apprêt.
MM. Hartmann et fils, rue du Sentier, 32, à Paris, adj. à 0.41 le mètre.
32^e lot. — 40,000 m. calicot écu pour sparadrapp.
M. Berger, adj. à 0.235 le mètre.

33^e lot. — 30,600 mètres de cretonne blanche.
MM. Hartmann et fils, adj. à 21 de rabais.

34^e lot. — 6,150 m. croisé coton blanc.
M. Berger, adj. à 19.75 de rabais.

35^e lot. — 13,200 m. de mouseline.
MM. Lobé et Lécieux, à Saint-Quentin (Aisne), adj. à 16 de rabais.

36^e lot. — 6,000 m. toile de coton écrue.
M. Waddington, à Saint-Remy-sur-Avre (Eure-et-Loir), adj. à 0.455 le mètre.

37^e lot. — 6,000 m. de toile de coton écrue.
M. Waddington, adj. à 0.425 le mètre.

38^e lot. — 120 m. de toile de coton écrue.
M. Levesque, 10, rue du Sentier, à Paris, adj. à 0.395 le mètre.

39^e lot. — 40,000 m. de cotonnade.
MM. Bobot, Descontures, Appert et C^e, à la Ferté-Macé (Orne), adj. à 0.99 le mètre.

40^e lot. — 6,000 m. de cotonnade.
M. Berger, adj. à 0.74 le mètre.

41^e lot. — 33,000 m. de cotonnade.
M. Berger, adj. à 0.87 le mètre.

42^e lot. — 7,000 m. de cotonnade.
M. Berger, adj. à 0.89 le mètre.

43^e lot. — 23,000 m. de couli.
MM. Bobot, Descontures, Appert et C^e, adj. à 20.45 de rabais.

44^e lot. — 37,000 m. de croisé et finette.
M. Rungard, adj. à 16.80 de rabais.

45^e lot. — 3,000 m. de percaline.
M. Levesque, adj. à 13.95 de rabais.

46^e lot. — 72,000 flans et mouchoirs.
M. Berger, adj. à 30 de rabais.

47^e lot. — 40,000 m. de toile de coton.
M. Berger, adj. à 0.835 le mètre.

48^e lot. — 10,000 m. de toile de coton.
M. Besselièvre, à Maromme (Seine-Inférieure), adj. à 0.60 le mètre.

49^e lot. — 830 m. fleurine, gaze et tafetas.
M. Lasserre, 13, boulevard de Strasbourg, à Paris, adj. à 18 de rabais.

50^e lot. — 1,000 m. de drap bien foncé.
MM. Normant frères, 57, rue de Rivoli, adj. à 7.32 le mètre.

51^e lot. — 13,000 m. de drap bien vif.
MM. Baisan et C^e, 21, rue des Bons-Enfants, adj. à 4.83 le mètre.

52^e lot. — 10,000 m. de drap gris.
M. Marquet, rue du Pont-Neuf, à Limoges, adj. à 4.70 le mètre.

53^e lot. — 3,000 mètres de molleton bien foncé.
M. Palangier, à St-Geniez (Aveyron), adj. à 4.89 le mètre.

54^e lot. — 5,400 m. d'annestie noire et maron.
M. Givélet, place Bellecour, à Reims, adj. à 22.25 de rabais.

55^e lot. — 10,000 m. de cretonne et métrons.
M. Givélet, adj. à 23.78 de rabais.

56^e lot. — 7,600 m. de flanelle.
M. Nysen, rue du Cloître, à Reims, adj. à 25.50 de rabais.

57^e lot. — 6,000 m. de péruvienne grise forte.
M. Aleyrac, à Castres (Tarn), adj. à 0.935 le mètre.

58^e lot. — 15,000 m. de péruvienne grise légère.
M. Sabarthes, à Castres (Tarn), adj. à 0.825 le mètre.

59^e lot. — 30,000 m. de drap foué.
M. Nysen, adj. à 4.425 le mètre.

60^e lot. — 12,000 m. de St-Lot bien.
M. Le Parguon et Reunier, à St-Lot (Manche), adj. à 1.77 le mètre.

61^e lot. — 26,000 paires de bas de laine cachou estame.
M. Demoreuil, à Hangey-en-Santerre (Somme), adj. après tirage au sort, à 16.96 de rabais.

62^e lot. — 19,500 paires de bas de laine cachou à côtes.
M. Demoreuil, adj. à 10.76 de rabais.

63^e lot. — 13,400 paires de bas et chaussettes.
M. Collinet, à Moreuil (Somme), adj. à 18.10 de rabais.

64^e lot. — 7,000 demi-bonnes de coton.
M. Goudin, à Orléans, adj. à 4.45 de rabais.

65^e lot. — 2,000 gilets et chemises de flanelle.
M. Megniandé, à Reims, rue des Filles-Dieu, 4, adj. à 24.96 de rabais.

66^e lot. — 1,400 gilets et chemises de laine.
MM. Dumont et Caron, à Mézières (Somme), adj. à 8.46 pièce.

MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Paris)

Prix courant des marchandises EN GROS, révisés par des courtiers assermentés.

Cours du 24 août au 19 octobre 1887 (divers changements à partir du 22 septembre 1887).

Acétat de chaux à 70 d'acétate.....	les 100 kil.	26	25	Huile de coton d'Amérique 1 ^{re}	les 100 kil.	83	82
— d'alumine.....	—	65	70	Huile de lin, disp. en fût.....	—	72	79
— de plomb.....	—	80	43	— disponible prochain.....	—	53	53
— de soude, esc. 3 0/0.....	—	38	39	Hyposulfite de soude.....	les 100 kil.	53	50
Acétole 90.....	—	7	8	Kainit 23 0/0.....	—	28	—
Acide acétique des arts 40 0/0.....	—	55	5	Magnésie de l'Inde.....	les 100 kil.	100	—
fluosilicique.....	—	5 10	5	Mélasse de l'Inde.....	—	480	—
citrique, esc. 3 0/0.....	la kil.	20	20	Mélasse indigène, de fabrication.....	les 100 kil.	10	—
nitrique, 36, blanc rect.....	—	37	37	— de raffinerie.....	—	42	—
— 40.....	les 100 kil.	113	113	Nitrate de soude.....	—	43	—
— 50.....	—	66	66	Nitrate de baryte.....	—	48	—
— 60.....	—	325	113	Nitrate de potasse.....	—	15	—
— 70.....	—	146	325	Nitrate de soude.....	—	65	—
— 80.....	—	10	3	Nitrate de soude.....	—	53	—
— 90.....	—	6	3	— de soude.....	—	23	—
— 100.....	—	4	3	— de distillation.....	—	45	—
— 110.....	—	4	3	— de suif.....	—	45	—
— 120.....	—	4	3	Os, quille moy. saum. suivant qd.....	—	20	—
— 130.....	—	4	3	— de suif.....	—	75	—
— 140.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 150.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 160.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 170.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 180.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 190.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 200.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 210.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 220.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 230.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 240.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 250.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 260.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 270.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 280.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 290.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 300.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 310.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 320.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 330.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 340.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 350.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 360.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 370.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 380.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 390.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 400.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 410.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 420.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 430.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 440.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 450.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 460.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 470.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 480.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 490.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 500.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 510.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 520.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 530.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 540.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 550.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 560.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 570.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 580.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 590.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 600.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 610.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 620.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 630.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 640.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 650.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 660.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 670.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 680.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 690.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 700.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 710.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 720.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 730.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 740.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 750.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 760.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 770.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 780.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 790.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 800.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 810.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 820.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 830.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 840.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 850.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 860.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 870.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 880.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 890.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 900.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 910.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 920.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 930.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 940.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 950.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 960.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 970.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 980.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 990.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—
— 1000.....	—	4	3	— de suif.....	—	8	—

MÉTAUX

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 30/0 d'escompte

Cours du 6 au 13 octobre 1887 (Divers changements)

150 KILOS

CUIVRES ROUGES				ÉTAIN			
Cours à partir du 29 mars 1887.				Cours à partir du 12 octobre 1887.			
En lingots, 2 ^e qual.	115	1 ^{re} qual.	120	Banca en lingots.	297	50	100 kil
Cours à partir du 18 juin 1887.	115	1 ^{re} qual.	120	Anglais	290	50	100 kil
En planches, — mesures du com.	115	1 ^{re} qual.	120	Cours à partir du 12 octobre 1887.	290	50	100 kil
				En baguettes, plus-value.	290	50	100 kil
				En tuyaux de 9 m/m et plus, laminé de 1 m/m et plus.	290	50	100 kil
				Cours à partir du 24 janvier 1887.	290	50	100 kil
				En feuilles (pour tout usage).	290	50	100 kil
				Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de	290	50	100 kil
				4 feuilles de chacune 2,00 X 0,50.	290	50	100 kil
				Poids du rouleau.	290	50	100 kil
				Surface, 4,00. — Poids du mètre, 0,250.	290	50	100 kil
				Prix: le mètre.	290	50	100 kil
PLOMB				PLOMB			
Cours à partir du 9 mai 1887.				Cours à partir du 9 mai 1887.			
En saumons.				En saumons.			
Cours à partir du 1 ^{er} mai 1887.				Cours à partir du 1 ^{er} mai 1887.			
En tables ou tuyaux ordinaires.				En tables ou tuyaux ordinaires.			
Tuyaux de 0,010 à 0,019.				Tuyaux de 0,010 à 0,019.			
TUYAUX DOUBLES D'ÉTAIN				TUYAUX DOUBLES D'ÉTAIN			
Cours à partir du 9 mars 1887.				Cours à partir du 9 mars 1887.			
(Épaisseur de l'étain demi-millimètre)				(Épaisseur de l'étain demi-millimètre)			
épaisseur				épaisseur			
5 m/m 1/2 et au-dessus.				5 m/m 1/2 et au-dessus.			
3 m/m 1/2 et 4 m/m.				3 m/m 1/2 et 4 m/m.			
3 m/m et au-dessus.				3 m/m et au-dessus.			
Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à				Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à			
0,020. Pour les expéditions, emballage,				0,020. Pour les expéditions, emballage,			
par couronne.				par couronne.			
VIEUX PLOMB				VIEUX PLOMB			
Cours à partir du 16 juillet 1887.				Cours à partir du 16 juillet 1887.			
Vieux pour échange, les 104 kilos.				Vieux pour échange, les 104 kilos.			
Prix marchand, les 100 kilos, planches et tuyaux				Prix marchand, les 100 kilos, planches et tuyaux			
Fondus.				Fondus.			
ZINC				ZINC			
Cours à partir du 26 janvier 1887.				Cours à partir du 26 janvier 1887.			
En lingots de Silésie et autres bonnes marq.				En lingots de Silésie et autres bonnes marq.			
Cours à partir du 5 octobre 1887.				Cours à partir du 5 octobre 1887.			
Laminé du n° 8 à 26.				Laminé du n° 8 à 26.			
Ondulé.				Ondulé.			
A Bray (Eure), à Harcourt (Seine-Inférieure), Maison Lubin.				A Bray (Eure), à Harcourt (Seine-Inférieure), Maison Lubin.			
VIEUX ZINC				VIEUX ZINC			
Cours à partir du 16 juillet 1887.				Cours à partir du 16 juillet 1887.			
Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé				Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé			
Rogures neuves de la Vieille-Montagne.				Rogures neuves de la Vieille-Montagne.			
Prix marchand zinc de couvertures.				Prix marchand zinc de couvertures.			
Chiffonniers.				Chiffonniers.			
ZINCS SPÉCIAUX DITS A SATINAGE				ZINCS SPÉCIAUX DITS A SATINAGE			
Feuilles de dimensions correspondant				Feuilles de dimensions correspondant			
aux formats les plus usités du papier.				aux formats les plus usités du papier.			
Cours à partir du 1 ^{er} février 1888.				Cours à partir du 1 ^{er} février 1888.			
A 30 jours. Escompte 3 0/0.				A 30 jours. Escompte 3 0/0.			
N° 7 épais 0,35 poids au m. c.				N° 7 épais 0,35 poids au m. c.			
8 — 0,40 — — — — —				8 — 0,40 — — — — —			
9 — 0,45 — — — — —				9 — 0,45 — — — — —			
10 à 14 — 0,50 à 0,82				10 à 14 — 0,50 à 0,82			

NOTA. — Lire dans la partie non officielle la Revue commerciale qui renferme des renseignements complementsaires relatifs aux métaux employés dans la construction. (Reproduction interdite.)

67^e lot. — 15.500 gilets et camisoles de laine.
MM. Nindré et Blottière, à Corbie (Somme), adj. à 9.29 pièce.

68^e lot. — 3.500 robes de coton d'enfants.
M. Mabile, à Troyes (Aube), adj. à 4.95 pièce.

69^e lot. — 3.854 kops et casquettes.
MM. Bernard Moch et fils, rue Vieille-du-Temple, 75, à Paris, adj. à 21.25 de rabais.

70^e lot. — 9.500 paires de sabots.
M. Thiéblot, 83, rue de la Verrerie, à Paris, adj. à 43.27 de rabais.

71^e lot. — 43.000 kil. de coton cardé en nappes.
M. Courant, 42, rue Demidoff, au Havre, adj. à 4.75 le kil.

72^e lot. — 43.000 kil. de coton cardé en nappes.
M. Courant, adj. à 4.75 le kil.

73^e lot. — 3.400 m. de gaze mousseline.
MM. Bedin et Godde, à Tarare (Rhône), adj. à 0.087 le mètre.

74^e lot. — 350.000 m. gaze mousseline.
MM. Bedin et Godde, adj. à 0.087 le mètre.

75^e lot. — 340.000 m. de gaze mousseline.
MM. Bedin et Godde, adj. à 0.087 le mètre.

76^e lot. — 5.000 pièces de taffetas gommé.
M. Jules Garnier, 45, rue du Caire, à Paris, adj. à 5.35 la pièce.

77^e lot. — 42.000 m. de toile imperméable caoutchoutée.
MM. Hutchinson et C^{ie}, 1, rue d'Hauteville, à Paris, adj. à 2.38 le mètre.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS. — TRIBUNAL DE COMMERCE

Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre

68. — Le Samedi 22 Octobre 1887. — Adjudication en un lot des travaux de construction d'égoût à exécuter rue du Louvre entre la rue de Rivoli et la rue Coquillière, et dans les voies aux abords de la Bourse de Commerce, (1^{er} arrondissement).

Le samedi 22 octobre 1887, à une heure après midi, il sera procédé publiquement dans la salle du Conseil de Préfecture (palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine, ou son délégué, et en présence de deux conseillers municipaux, du receveur municipal et du directeur de la Voie publique et des Promenades, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'égoût, type n° 12 B, à exécuter rue du Louvre, entre la rue de Rivoli et la rue Coquillière, et dans les rues aux abords de la Bourse de Commerce.

Le montant de l'entreprise est évalué à 149.684.
Le cautionnement est fixé à 3.000 francs. Il devra être déposé à la Caisse municipale avant l'adjudication.

Les frais d'adjudication qui sont évalués, sauf décompte ultérieur, à la somme de 2.100 francs, devront être versés, dans les trois jours, à dater de l'adjudication.

Le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (Bureau de la Voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. DOUBELLE.

Par le Préfet :

Le secrétaire général de la préfecture,

Signé : CH. FAVALELLI.

FAILLITES

4 octobre. — Champagne, broderies, 2, rue N.-N. de B.-N. (2891). — Versigny, hôtel meublé (domicile inconnu) (2892). — Gandoumière, cartonnages, 2, rue de Braque (2893). — Maucollin, plombier, Levallois (2894). — V. Bessières, marchand de charbons, Asnières (2895). — Richard, Berthier, confiseur, 190, rue de Rivoli (2896). — Daguett, maçon, 6, rue Châtelet (2897). — Gilbert, vins, 71, rue de Chaillot (2898). — Magne, marchand de charbons, 38, quai de Béthune (2899). — Caignard, lingerie, à Noisy-le-Sec (2900). — Joly, passementerie, 13, rue de l'Échiquier (2901).

— Dierbach, boulanger, 20, rue Berthollet (2902). — Verdier, vins, 8, avenue de Villiers (2903). — Boulay, chapelier, 24, rue du Roi-de-Sicile (2904). — Pinçon, vins (domicile inconnu) (2905). — Vivien, pharmacien, 48, rue Mozart (2906). — Rousset, épicer (domicile inconnu) (2907). — Combe, marchand de fleurs (domicile inconnu) (2908). — Marc, marchand de cafés (domicile inconnu) (2909). — Sabatier, vins (domicile inconnu) (2910). — Brière, serrurier (domicile inconnu) (2911).

5 octobre. — Leclerc, vins, 34, rue Mademoiselle (2912). — N. Rodrigues et comp., confecteurs, 478, rue Montmartre (2913). — Schlosser, marchand de fournitures pour modes, 33, rue des Petits-Carreaux (2914).

6 octobre. — Fanta, brasseur, 6, rue Guyot (2915). — de Trixte, arquetubier, 14, rue Française (2916). — Société Mobilière de Crédit, 4, place de la Bourse (2917). — Tur-lure, vins, 462, boulevard Saint-Germain (2918). — Car-mouche et Deprez, pharmaciens, 19, rue Vieille-du-Temple (2919). — Vermuth, vins, 37, rue de Constantinople (2920).

Gobert, vins, 484, boulevard de la Vilette (2921). — Verdier, épicer à Levallois (2922). — Bivry, pâtissier à Mont-rouge (2923).

7 octobre. — Fraise, teinturier, 12, rue Bouchardon (2924). — Cauquil et Lecomte, nouveautés, 45, rue de Belleville (2925). — Le Progrès, Société d'eaux minérales, 78, rue d'Anjou (2926). — Roux, vins, à Choisy-le-Roi (2927). — Delcambre, distillateur, à Clichy-la-Garenne (2928). — Maulanc, commissionnaire en marchandises, domicile inconnu (2929). — Veuve Four, vins, 11, place du Commerce (2930). — Blandin, mécanicien, 18, rue Eugène Sue (2931). — Société Franco-Américaine, 1, rue Lafayette (2932).

8 octobre. — Nault et Poinot, cristallerie, 3, rue Peclet (2933). — Berenger, vins, 11, rue Paradis (2934). — Dame Boulogne, mercerie, 137, rue Montmartre (2935).

11 octobre. — Hérard, tailleur, 72, boulevard Montpar-nasse (2936). — Lecouturier, vins, 27, rue d'Alsace (2937). — Dame Dorléac, modiste, 11, rue Cadet (2938). — ame Mallet, confectieuse, 59, rue Laugier (2939). — Simonin, vins, 431 bis, rue de la Boquerie (2940). — Web. r. vins, 59, avenue des Gobelins (2941). — Fernelle, vins, 5, rue des Grands-Degrés (2942). — Freyder, marchand de cou-leurs, à Pantin (2943). — Javay, vins (domicile inconnu) (2944). — Stannaire, vins, 38, avenue de Suffren (2945). — Vinzac, entrepreneur de transport aux Lilas (2946). — Brun, épicer (domicile inconnu) (2947). — Lignières, opticien, 14, rue de Seine (2948). — Breysach, vins, 17, rue Monsieur-le-Prince (2949). — Pouplin, vins, boulevard Magenta (2950).

— Buron, vins, 8, impasse Briare, et actuellement domicile inconnu (2951).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Emile Fosse et Papillon, banquiers, 88, boulevard de Sébastopol. — Gontharet et Dimier, bronziers, 6, rue Saint-Sébastien. — Launet et de la Valette, cabinet de vente de propriétés, 7, rue Feydeau. — Guigardé et Forest, 6, rue Pavé-au-Maraîs, entreprise de fumisterie. — Sauvage et comp., entreprise de menuiserie, 6, rue Tiphaine. — Girolet et Besnard, travaux d'architecture 149, rue de Rome. — Delporte et comp., entreprise de travaux publics, 3, rue Copernic. — Société matrière d'Avesne, 17, avenue Damesnil. — Courtois et comp., grosse mécanique, 38, rue du Cherche-Midi. — Dubocs et Bailly, décorations sur verre et porcelaine, 93, rue de Turenne. — Châtel frères, fondeurs de cuivre et de bronze, 201, rue de Crimée.

LIQUIDATIONS

Duchesse et Reymond, marbriers, 13, avenue de Suffren.

En vente dans les bureaux du Moniteur Général (41, Passage Saulnier) le *Carnet du Serrurier-Constructeur*, de M. A. SILVAIN, ingénieur. Prix 6 fr. 50.

ANNEE 1887.

IMP. CHAIX,
Reproduction interdite



Des Cours des Matériaux de Construction

THE **STORY** **OF** **THE** **WORLD.**

DU MONITEUR GÉNÉRAL

Abonnements: (Partie officielle et partie non officielle réunies).

THE

Tableau des variations,	321
Métaux. — Divers changements; hausse sur étain	

de 9 m/m et plus, 322

Matières premières et produits chimiques —

Place du Havre, divers changements 324

AVIS. — Fers, aciers, tôles, fontes, verres, sans

—

ET RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Resultats des adjudications.	326
Adjudications nouvelles.	330

Cours de la propriété foncière	328
--	-----

PRIX COURANT! LEGAL
DES MARCHANDISES EN GROS

Cote de la Bourse de Paris

Titre saccharimétrique 88° net....	34 ..	33 50
------------------------------------	-------	-------

Type no 3	42 50	36 75
-----------------	-------	-------

Donne sorte.....	101 ..
Belle sorte.....	102 ..
	103 ..

MELASSES : Indigene de raffinerie...	18 ..
ESPRESSO : Fin 1 ^{re} qualite 90 c l'hect	46 75

Frais à chandelle de la Boucherie	20	20
de Denis		

Acide oléique	46
Acide oléique comparé	46

Colza brute tous fûts gelée.....	57 75
Colza brute tous fûts gelée.....	57 50

no	en	tonne	gelce.....	39 73	39 50
no	do		dégelce		

[illegible]

FARINES :

Cuivre, Chili en barres premières

cuivre, tant en barres, marques ordinaires.	do do	do do
	404	404

d ^o	d ^o	Best Selected....	d ^o	do	146 25	146 25
d ^o	d ^o	minerals do Cor-	d ^o	do		

cuivre contenu.....	d° d°	107 50
faux de la...	d° d°	107 50

d°	Détroits.	d°	d°
280 :		280 :	
281 25		287	

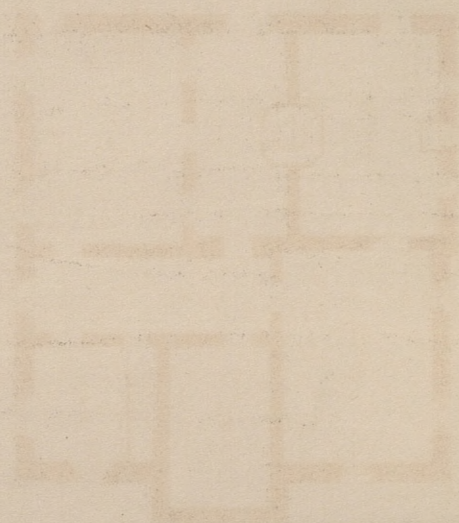
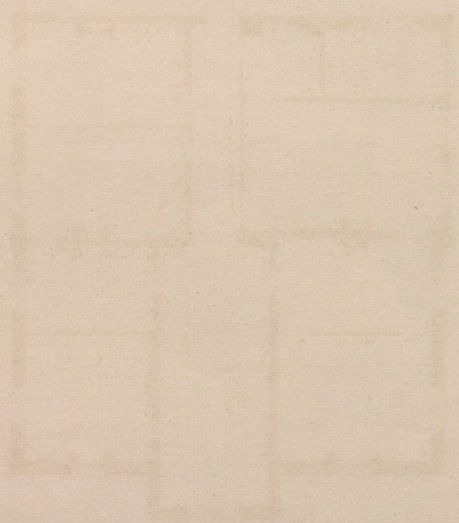
de grains de	277 50	279 50
Colonnai/les. livr. Havre ou Rouen.		

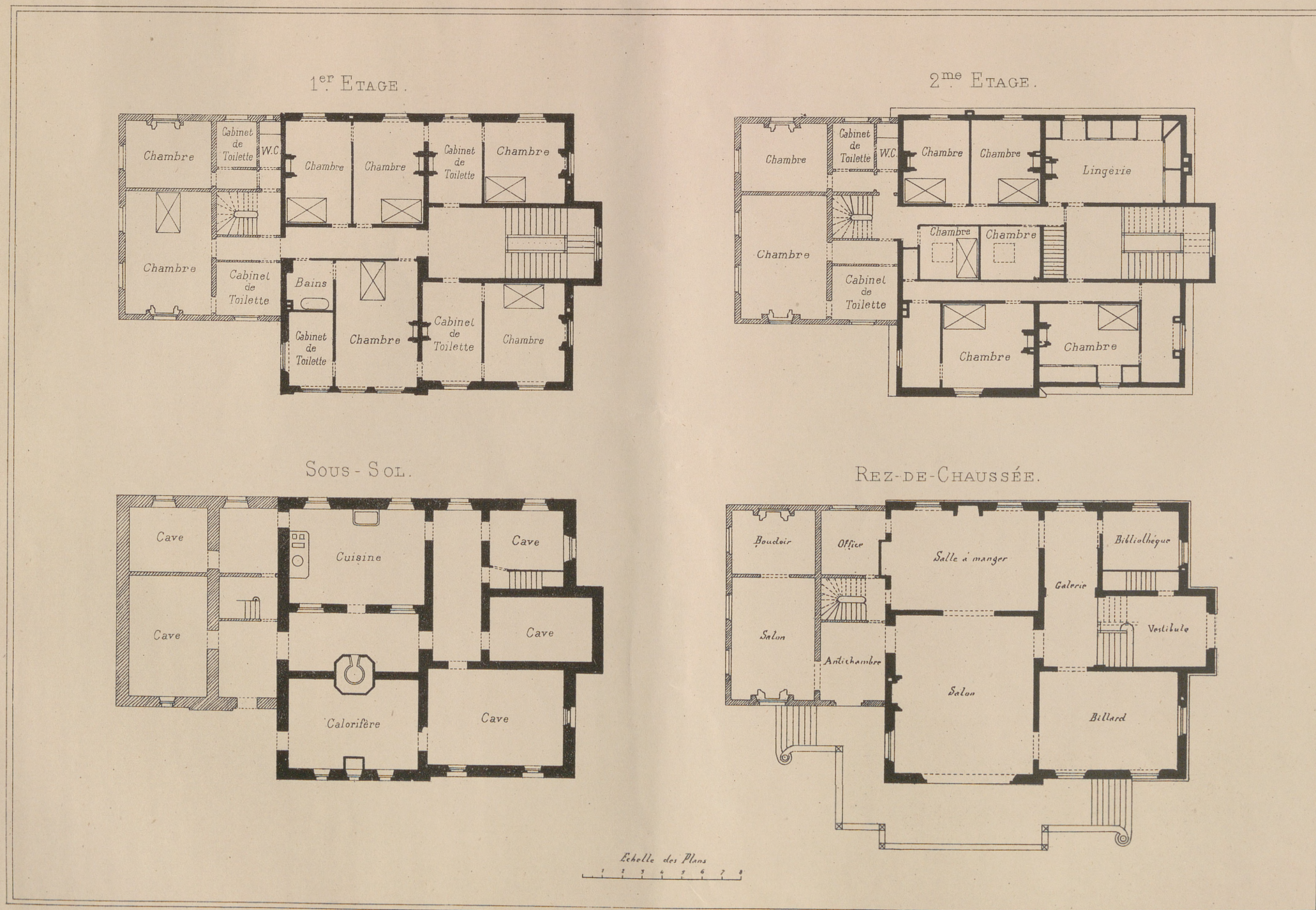
marques ordinaires, livr. Havre.	30 25
do marques ordin. livr. Paris	30 25
do marques ordin. livr. Paris	34

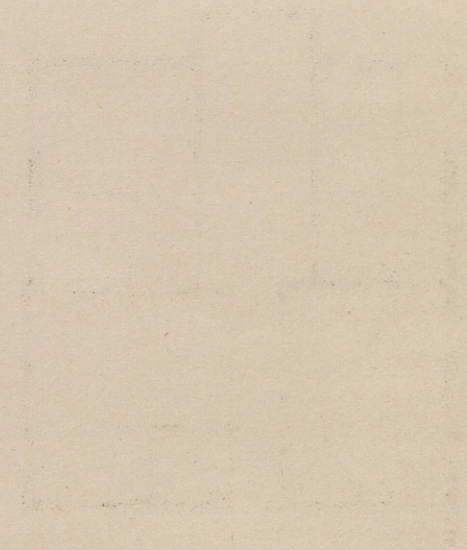
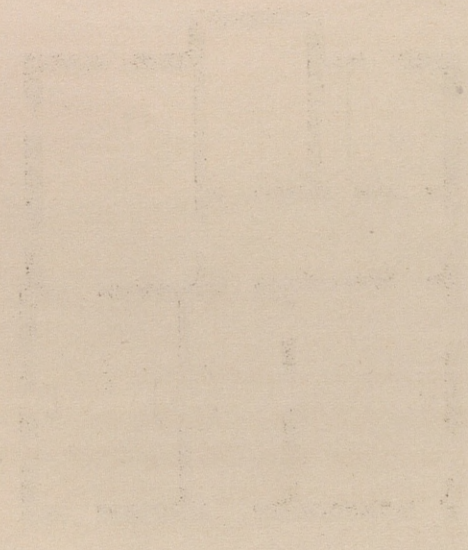
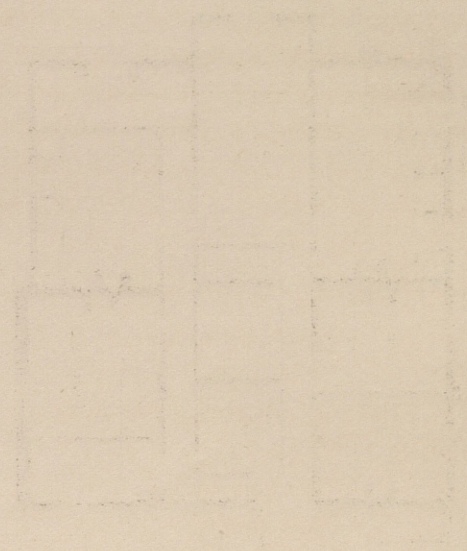
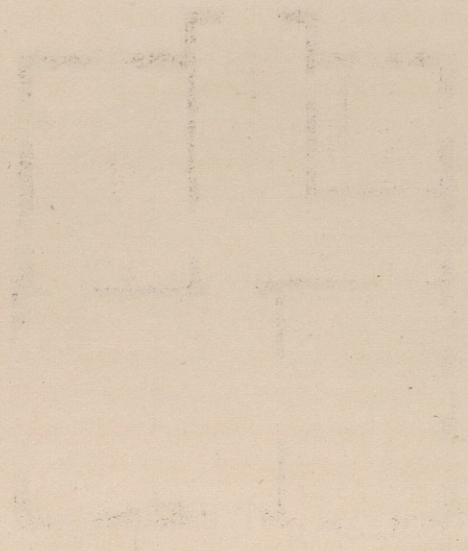
d° autres bonnes marq.	d°	42 ..
d°	d°	42 ..
d°	d°	42 ..



VILLA à St. JAMES (Seine) ARCH: M. AUBRY.



VILLA à S^t JAMES (Seine). ARCH: M. AUBRY.



BULLETIN FINANCIER

Le marché est lourd. Les capitaux ne montrent guère d'empressement à acheter et les cours fléchissent.

La réaction est plus accentuée sur le 3 %.

Les fonds étrangers se ressentent de la lourdeur générale.

Les sociétés de crédit suivant le mouvement de réaction et perdent quelques points sur les cours précédents.

Le Crédit Foncier se maintient bien et les titres de cet établissement sont toujours fort recherchés.

Les Chemins de fer français ne donnent lieu qu'à peu d'affaires, les cours se maintiennent à peu près sans changements.

Le Suez dépasse le cours de 2016.

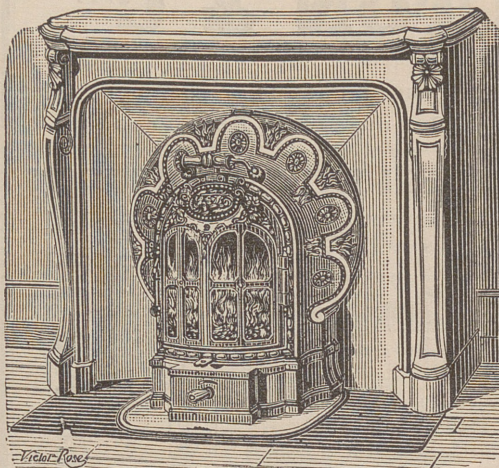
Le Panama varie entre 365 et 370 fr.

LA SALAMANDRE

Cette cheminée élégante est supérieure à tous les autres appareils roulants à cause de son mode de réglage.

La clé sur le tuyau de fumée est supprimée, le réglage se fait par l'entrée d'air, de sorte que cet appareil est le plus hygiénique que l'on ait fait.

La ventouse est utilisée pour ventiler sans rien déranger aux dispositions existantes.



CHEMINÉE ROULANTE

A
FEU VISIBLE

Se charge
toutes les 24 heures

DEPENSE
30 centimes par jour

SE PLACE
DEVANT TOUTES CHEMINÉES

PRIX :
100 FRANCS

81, rue Richelieu
(En face la Bourse.)

MOSAÏQUES

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SURFOND OR
Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES

du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;

ANC^{NE} MON MAZZIOLI, DEL-TURCO
1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS

A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^R

Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4.

TAPISSERIE (Spécialité pour la)

TRINGLES A TAPIS (Systèmes brevetés)
L. DOUMAUX, 9, rue Chabanais.

NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX
CALFEUTRAGE INV. 33, r. de l'Echiquier.

FERRURES SPÉCIALES POUR LES TAPISSIERS
L. VILLUIS, 19, rue de la Chaussée-d'Antin.

SERRURERIE, CHARPENTE EN FER
NEVEU, Mètr. verif. spéc., 212, boul. Voltaire

VÉRIFICATIONS, MITOYENNETÉS, TRAVAUX, ÉTATS
THOMASSET L. 410, r. St-Honoré, Paris,

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878
CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE BOULENGER AÎNÉ, A AUNEUIL
Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)
EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER
Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol, — Paris.

OFFRES ET DEMANDES

Ancien élève, Ecole spéciale, très au courant
des travaux de Paris, pouvant disposer de
plusieurs jours par semaine, cherche à les em-
ployer. Inspections. Vérifications. Etudes.
S'adresser au Journal, H.P.C. 48

L'atelier préparatoire à l'Ecole des Beaux-Arts
(Section d'Architecture), fondé le 11 mars 1884,
par M. GUICESTRE, architecte diplômé par le
gouvernement, est ouvert tous les jours, de 7 heures
du matin à 7 heures du soir.
S'adresser, pour les demandes d'admission, 12,
rue Visconti, près l'Ecole des Beaux-Arts, tous les
jours de 4 à 6 heures.

BÉTONS COIGNET B^{TES} S. G. D. G.

FRANÇOIS COIGNET ET C^{ie}

Société en commandite par actions. Capital : 350,000 fr.
Gérants : François COIGNET, invent. des bétons agglomérés.
Edmond COIGNET, ingénieur civil E. C. P.

PIERRES MOULÉES de TOUTE ESPÈCE
en Bétons Coignet

PERRONS ET BALUSTRADES
Carreaux mosaïques.

MOSAÏQUES COIGNET

Incrustations de marbre et de granit. Brevet S. G. D. G.

BUSES et TUYAUX à emboîtement

CARREAUX STRIÉS pour cours et passages.

Exposition, Bureaux et Caisse.

PARIS. — 21, rue de Rome, 21. — PARIS

EDMOND COIGNET

Ingénieur civil E. C. P.

Entreprise

DE TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION D'USINES
CONSTRUCTIONS MONOLITHIQUES
en Bétons Coignet

Maçonneries ordinaires.

Égouts, Canalisations, Cuves de Gazomètre,
Ponts, Viaducs, Murs de soutènement.

DALLAGES ÉCONOMIQUES, HOURDIS DE PLANCHER
MASSIFS DE MACHINES.

TRAVAUX DE CIMENT.

PARIS. — 98, rue Demours, 98 — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

PRATIQUE

DE LA

MÉCANIQUE APPLIQUÉE

A LA

RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX

Par P. PLANAT

Directeur de la Construction Moderne,

1 fort volume in-8° de 900 pages. — 500 figures et épreuves dans le texte. — 55 tableaux hors texte.

Broché, 40 fr. — Cartonné, 42 fr. 50. — Relié, 45 fr.

DÉPARTEMENTS : EXPÉDITION ET PORT. 1 FR.

Payable par une traite à 60 jours ou deux traites à 30 et à 90 jours.

EN VENTE : aux Bureaux de la CONSTRUCTION MODERNE, 17, rue Bonaparte.

APPAREILS SANITAIRES

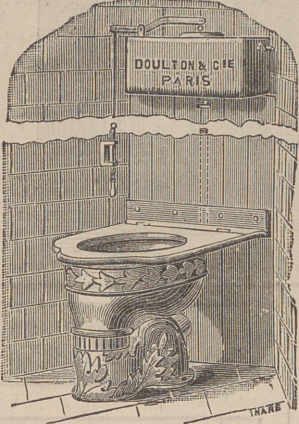
DOULTON & C^{IE}

INGÉNIEURS SANITAIRES

BUREAUX : 6, rue de Paradis, PARIS
ATELIERS : 68, boulevard Bessières

PREMIÈRES RÉCOMPENSES A TOUTES LES EXPOSITIONS

LE COMBINAISON
Nouvel Appareil de
GARDE-ROBE



LE COMBINAISON
Nouvel Appareil de
GARDE-ROBE

AVANTAGES

Dans cet appareil sont combinés une garde-robe, lorsque le siège est abattu, un urinoir et un déversoir des eaux ménagères, lorsque le siège est levé. — Absence de pièces mobiles susceptibles de se déranger. — La cuvette et le siphon sont parfaitement nettoyés après chaque usage de l'appareil par une seule chasse d'eau du réservoir breveté DOULTON. — Nettoyage facile de l'extérieur par l'absence d'entourage en bois. — Cet appareil, créé par MM. DOULTON ET C^{IE}, ne se vend qu'avec son réservoir de chasse.

ENVOI FRANCO SUR DEMANDE, DU CATALOGUE COMPLET

IMPRIMERIE
HELIOGRAPHIQUE

ATELIERS

DE REPRODUCTION ARTISTIQUE

DE
LA CONSTRUCTION MODERNE

89, boulevard Montparnasse.
PARIS

Phototypie Photolithographie
Reproduction de Tableaux et Dessins
en Couleur
Par nouveaux procédés
Chromohéliographiques

Réductions et agrandissements
de cartes et plans
à échelle exacte



MAISON FONDÉE EN 1854.

PARIS 1878. — GRAND PRIX.

PRIX EXCEPTIONNELS.

ÉMILE MULLER ET C^{IE}

IVRY-PORT, PRÈS PARIS

PRODUITS CÉRAMIQUES POUR CONSTRUCTIONS & INDUSTRIES

FAIENCES ARCHITECTURALES

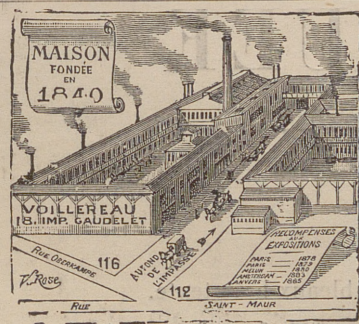
PRODUITS RÉFRACTAIRES.

ÉMAUX GRAND FEU GARANTIS

CREUSETS EN PLOMBAGINE

TUILES DE TOUTES FORMES GARANTIES
CONTRE LA GELÉE.

TUYAUX EN GRÈS, CÉRAMIQUES POUR CONDUITE
D'EAU, SIPHONS, ETC., ETC.



AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

VOILLEREAU

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDET (Rue Oberkampf). — PARIS.
TELEPHONE. BUREAU D

SERIE DES PRIX DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

ÉDITION 1887

Tous les abonnés d'un an à la CONSTRUCTION MODERNE

Jouiront d'une remise de 20 0/0 (reliure exceptée)